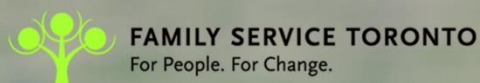


AVRIL 2020

FAIRE DE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET DES FAMILLES UNE HISTOIRE DU PASSÉ

Une vision pour la prochaine stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario

ONTARIO
CAMPAGNE **2000**
METTONS FIN À LA PAUVRETÉ
DES ENFANTS ET DES FAMILLES



REMARQUE AU SUJET DE CE RAPPORT, DE LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET DE LA COVID-19:

Depuis avril 2020, suivant l'écllosion de la COVID-19, la population en Ontario fait face à une crise de santé publique et une crise économique sans précédent. Des mesures temporaires ont déjà été déployées dans le but de soutenir les travailleuses et les travailleurs de première ligne les plus vulnérables, notamment les personnes des secteurs de la santé et des services pharmaceutiques, de l'alimentation, de la livraison et de l'entretien. Et d'autres mesures seront sans doute annoncées prochainement. Parmi les mesures de soutien que l'on a mises en œuvre, il y a des services de garde d'enfants 24 h sur 24 et 7 jours par semaine entièrement payés pour le personnel du secteur de la santé et l'accès aux soins de santé reliés à la COVID-19, peu importe que les personnes soient inscrites ou non au RAMO. Et des discussions sont en cours autour du versement d'un revenu de base aux Canadiennes et Canadiens. La situation change quotidiennement et les réponses aussi.

Nous ne savons pas à quoi ressemblera la pauvreté en Ontario une fois l'écllosion terminée, mais nous sommes persuadés que la situation se sera aggravée pour les personnes les plus vulnérables. Le présent rapport a été rédigé avant la pandémie, mais ses recommandations visent à soutenir à long terme les personnes à faible revenu. Ne sachant pas précisément les répercussions qu'aura cette crise sur les personnes à faible revenu, le Bureau de la stratégie de réduction de la pauvreté devrait procéder à de nouvelles consultations dans les six à douze prochains mois lorsque l'on comprendra mieux l'impact de cette période inédite sur la vie des personnes à faible revenu.

FAIRE DE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET DES FAMILLES UNE HISTOIRE DU PASSÉ

Personne ne mérite de vivre dans la pauvreté. Les enfants sont pauvres parce que leurs familles sont pauvres. Et les familles sont pauvres pour diverses raisons, y compris à cause de barrières systémiques fondées sur la discrimination. Les systèmes en place pour soutenir les plus vulnérables d'entre nous ne sont pas à la hauteur. Trop de familles passent à travers des mailles du filet et entrent dans un cycle de pauvreté qui perdure d'une génération à l'autre.

Le gouvernement provincial, de concert avec le gouvernement fédéral, les administrations régionales et les villes, a la responsabilité d'empêcher qu'un plus grand nombre de familles se retrouvent sous le seuil de la pauvreté. L'examen de la stratégie provinciale de réduction de la pauvreté en cours est une occasion tout indiquée d'actualiser le plan d'action provincial pour mettre fin à la pauvreté.

L'Ontario est la seule province au Canada où la pauvreté des enfants a augmenté au cours des trente dernières années. Le taux de pauvreté infantile en Ontario a augmenté de 2,2 % comparativement à ce qu'il était il y a trente ans lorsque la résolution pour éliminer la pauvreté infantile fut adoptée par tous les partis de la Chambre des communes à Ottawa. Une génération entière d'enfants depuis a été laissée à se débrouiller avec les moyens du bord et des mesures de soutien insuffisantes. Le taux de pauvreté des enfants âgés de moins de six ans a augmenté à 20,2 %, dépassant le taux de 19,3 % de 1989. C'est inacceptable.

Des interventions de la part du gouvernement, de nouvelles politiques et des investissements permettront à de nombreuses familles d'échapper à la pauvreté et d'accéder à la prospérité, de vivre une vie stable, heureuse et en santé. Mais pour atteindre ces objectifs, il faut d'abord poser les bons gestes.

L'ampleur de la pauvreté est plus grande dans certaines communautés en raison de la discrimination systémique dont elles font l'objet. Les conséquences intergénérationnelles de la pauvreté peuvent causer des dommages irréversibles et nuire sur plusieurs générations à la santé et à la subsistance des enfants et des familles à faible revenu. Il faut subventionner de façon soutenue les services sociaux pour contrer ces effets négatifs.

Certes, il y a eu des améliorations au fil du temps, mais dans de nombreux domaines, le gouvernement provincial pourrait faire beaucoup mieux pour soutenir les enfants et les familles à faible revenu. Ses interventions et les mesures qu'il met en œuvre doivent être ciblées et il doit fixer des échéanciers et surveiller les résultats. Les interventions préventives sont parmi les investissements publics les plus abordables et efficaces, car elles permettent d'épargner sur des mesures qui coûteraient plus cher pour des cas chroniques et complexes. L'Ontario doit améliorer sa collecte de données (les données sur la sécurité alimentaire, les données ventilées en fonction de l'origine ethnique, du sexe, des capacités, du statut d'immigration, etc.) et le gouvernement doit utiliser l'information ainsi recueillie pour déceler des lacunes, fixer des objectifs et mesurer l'impact de la pauvreté. À l'aide de données à jour et de mesures appropriées, on peut dissiper les mythes entourant la prospérité et prendre des décisions émanant de la communauté qui sont fondées sur des preuves et financièrement responsables et qui donneront de meilleurs résultats pour sortir les personnes de la pauvreté.

Dans le présent rapport, nous examinons d'abord les taux actuels et antérieurs de pauvreté des enfants et des familles en Ontario en utilisant les données des déclarants de 2017 (base de données disponibles la plus récente). Par la suite, nous décrivons les différentes façons dont se vit la pauvreté en Ontario et nous mettons en relief les problèmes sur lesquels les interventions ciblées du gouvernement provincial dans le cadre de sa prochaine stratégie de réduction de la pauvreté peuvent avoir le plus d'impact.

Les messages clés suivants se dégagent du présent rapport :

- **La pauvreté des enfants et des familles en Ontario a augmenté depuis la déclaration unanime de tous les partis fédéraux d'y mettre fin, il y a trente ans.**

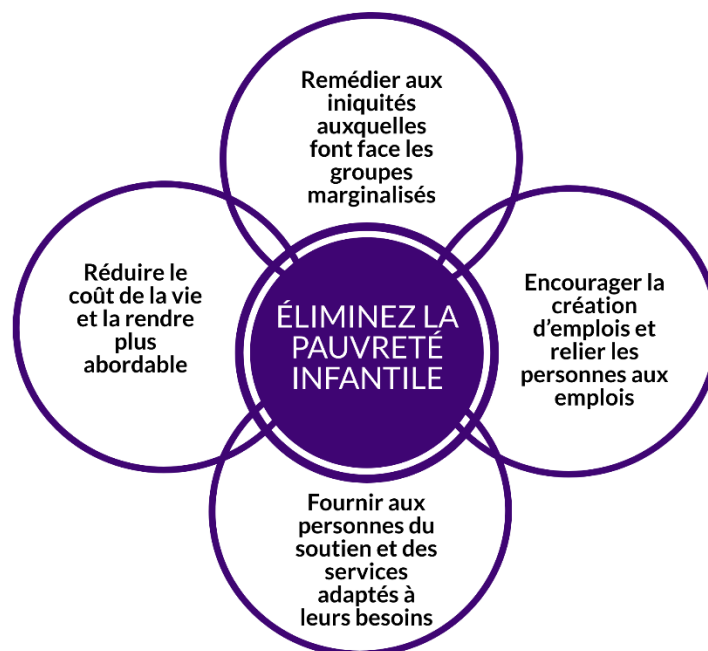
Le gouvernement ontarien doit s'engager à réduire la pauvreté infantile de 50 % d'ici 2025 et veiller à ce que le taux de pauvreté des enfants de moins de six ans soit également réduit de 50 % d'ici 2025. On ne peut pas se permettre qu'une autre génération d'enfants en Ontario attende.

- **Il faut continuer de mesurer la pauvreté en Ontario en utilisant la Mesure de faible revenu (MFR).**

Le gouvernement fédéral a déterminé que le seuil officiel de la pauvreté au pays était celui de la Mesure du panier de consommation (MPC). Or, la MPC sous-estime les taux de pauvreté et ne fait que mesurer la privation matérielle. Campagne 2000 recommande fortement au gouvernement de l'Ontario de continuer d'utiliser la Mesure de faible revenu. Nous recommandons en outre que la MFR utilise les données des déclarants, ce qui donne une mesure générale, inclusive et relative de la pauvreté.

- **Nous avons un urgent besoin d'interventions ciblées pour soutenir les familles en difficulté actives et inactives sur le marché du travail.**

Il est absolument nécessaire de maintenir à tout le moins l'éventail actuel de prestations, de mesures de soutien et de programmes destinés aux personnes à faible revenu, mais cela ne suffit pas. Il faut faire plus pour les familles à faible revenu. Il faut des investissements ciblés et des interventions stratégiques en matière de sécurité du revenu, d'emploi, de services de garde, de logement, de santé et de jeunesse. Ces investissements et ces interventions stratégiques doivent prendre en compte les effets systémiques et l'impact du colonialisme, du sexisme, du racisme, de l'homophobie, de la transphobie et des autres systèmes d'oppression sur les personnes.



RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES

S'engager à mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles.

- Réduire la pauvreté infantile en Ontario de 50 % d'ici 2025 et veiller à ce que le taux de pauvreté des enfants de moins de six ans soit également réduit de 50 % d'ici 2025; utiliser la Mesure de faible revenu de la famille de Recensement après impôt (FRMFR-Apl).
- Utiliser l'analyse comparative entre les sexes (ACS+) pour élaborer les politiques et éclairer les décisions budgétaires de la stratégie de réduction de la pauvreté provinciale.

Remédier aux iniquités auxquelles font face les groupes marginalisés

- Rétablir et financer suffisamment le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes; créer la fonction de Défenseur des enfants du Nord.
- Subventionner suffisamment les services destinés aux femmes et aux enfants fuyant la violence, y compris le logement social et abordable, les refuges pour femmes, les services de counseling et de transition, les centres de soutien aux victimes d'agressions sexuelles et les programmes de prévention.
- Mettre en œuvre les douze étapes pour combler l'écart salarial entre les sexes, mises de l'avant par la Coalition pour l'équité salariale.
- Investir dans la Direction générale de l'action contre le racisme et soutenir l'élaboration et le déploiement de stratégies d'équité en matière d'emploi.
- Recueillir et publier des données ventilées pour tous les groupes en quête d'équité.
- Assurer la continuité des soins fournis à tous les enfants et jeunes présentant un trouble du développement.

Encourager la création d'emplois et relier les personnes aux emplois

Faire du travail rémunéré un moyen d'échapper à la pauvreté.

- Améliorer les conditions de travail de tous les travailleurs et travailleuses, surtout les plus vulnérables, en augmentant immédiatement le salaire minimum à 15 \$/h, peu importe le secteur ou l'âge; réinstaurer les sept jours de congé d'urgence personnelle rémunéré et assurer des affectations stables; assurer un salaire égal pour un travail égal; et accroître l'accès au crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu.
- Améliorer l'accès au marché du travail pour les personnes à la marge en élaborant et déployant des stratégies d'équité en matière d'emploi subventionnées, assorties de changements législatifs; déployer un réseau de services de garde à l'enfance accessibles à tous.

Investir dans des services de garde à l'enfance accessibles à tous et soutenir l'éducation à la petite enfance.

- Créer un système public et universel de services de garde à l'enfance abordables, accessibles, flexibles, inclusifs et de grande qualité.
- Réaffecter les fonds du crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants au financement de projets de garderies partout dans la province.
- Rétablir les subventions pour frais de garde et en accroître le financement.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour la main-d'œuvre du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

- Voir à ce que les enfants autochtones aient accès à des services de garde inclusifs et respectueux de leur culture.

Fournir aux personnes du soutien et des services adaptés à leurs besoins

Sortir les personnes de la pauvreté et assurer une véritable sécurité du revenu	<ul style="list-style-type: none"> • S'engager à assurer aux personnes un revenu suffisant afin que tous et toutes vivent sans pauvreté, en bonne santé, dignement et dans le respect. • Augmenter immédiatement et substantiellement le taux des prestations d'Ontario au travail (OT) et du POSPH pour atteindre à tout le moins le seuil de la MFR. • S'engager à augmenter immédiatement de 200 dollars la Prestation ontarienne pour enfants et travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour faire en sorte que tous les enfants aient accès à l'Allocation canadienne pour enfants et à la Prestation ontarienne pour enfants, y compris les enfants autochtones, les enfants au statut d'immigration précaire et les enfants dont les familles ne font pas de déclarations de revenus. • Conserver la définition actuelle d'incapacité/handicap pour faire en sorte que les personnes souffrant de problèmes de santé temporaires ou épisodiques demeurent couvertes.
Augmenter les investissements dans les soins de santé et l'assurance-médicaments	<ul style="list-style-type: none"> • Investir dans des soins de santé préventifs et adaptés aux besoins des personnes : financer complètement les unités régionales et municipales de santé publique qui fournissent des services de santé de première ligne aux familles à faible revenu; s'engager à subventionner en fonction des besoins les thérapies et les programmes destinés aux enfants qui ont un trouble du développement; modifier le seuil de revenu donnant accès au programme de soins dentaires Beaux sourires Ontario afin que plus d'enfants de familles à faible revenu y aient accès. • Élargir le programme d'assurance-médicaments pour inclure les personnes à faible revenu et leurs familles qui autrement ne sont pas admissibles au Programme de médicaments de l'Ontario ou à la Prestation Trillium de l'Ontario. • Élaborer une stratégie ciblée en matière de santé mentale afin de soutenir les jeunes Autochtones de la province et s'inspirant des appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation et des appels à la justice formulés dans <i>Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées</i>. • Améliorer l'accès aux services de santé mentale pour les enfants et les jeunes en augmentant de 150 millions de dollars par année les investissements dans les services communautaires de santé mentale et limiter à trente jours le temps d'attente pour obtenir des services.

Réduire le coût de la vie et la rendre plus abordable

Un logement pour tout le monde	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'offre et l'accès au logement : créer de nouveaux logements abordables de tous les types, améliorer l'accès à des logements sécuritaires, abordables et supervisés et en prioriser l'accès aux personnes qui ont un besoin impératif de logement. Élaborer des lignes directrices pour déterminer ce qui constitue un « besoin impératif ». Libérer des terrains provinciaux pour y aménager des logements locatifs abordables, construits et gérés par des organismes à but non lucratif. Faire en sorte que 25 % à 33 % au minimum de toutes les ressources financières servent à créer divers types de logements pour les femmes issues de la diversité et les personnes 2SLGBTQIA+ et leurs enfants, un précédent établi dans la Stratégie nationale sur le logement. • S'associer à des organismes autochtones pour concevoir et financer des options de logement destinées aux Autochtones vivant en milieu urbain en Ontario.
---------------------------------------	--

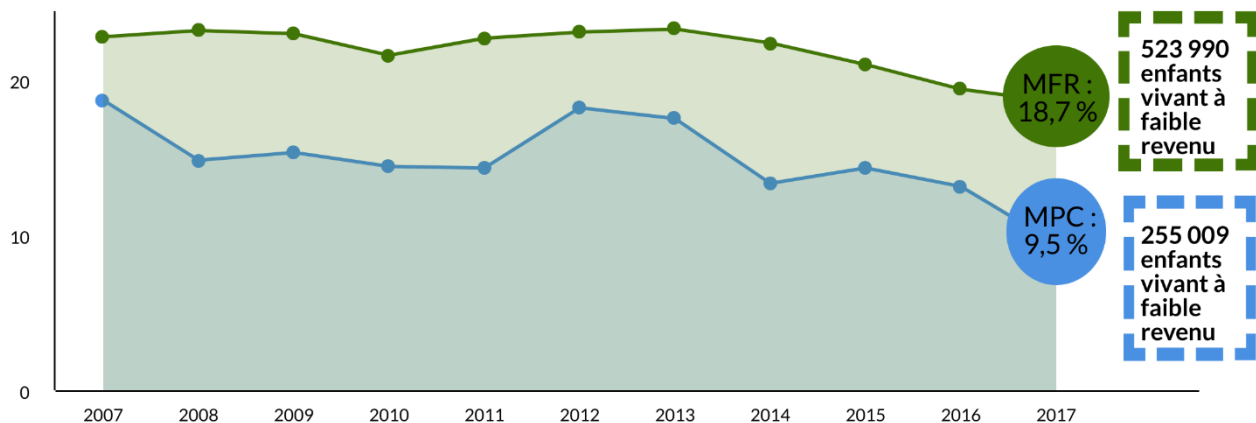
	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les logements soient abordables : dans le cadre des différents programmes et initiatives, établir que pour être abordable, le coût du logement doit être basé sur 30 % du revenu d'un ménage; contrôler le prix des loyers de tous les logements, pas uniquement des logements construits avant novembre 2018; veiller à ce que les lignes directrices pour les hausses de loyer s'appliquent à tous les logements, peu importe qu'ils soient vacants ou occupés. • Soutenir les locataires : faire en sorte que les logements demeurent abordables lorsque les locataires déménagent; protéger les locataires par des mesures législatives plus contraignantes en matière d'éviction; augmenter les fonds alloués à la réparation et à l'entretien du parc de logements sociaux.
<p>Soutenir les enfants et les jeunes en investissant en éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les enfants des familles à faible revenu aient accès à une éducation publique de bonne qualité en réduisant la taille des groupes et en augmentant le financement accordé aux programmes d'éducation spécialisée qui favorisent une meilleure intégration et de meilleurs services pour les enfants qui ont des problèmes d'apprentissage ou un trouble du développement. • Réévaluer la formule de financement de l'éducation afin que le financement réponde de façon équitable aux besoins d'une diversité d'étudiants, que les écoles soient considérées comme des lieux d'ancrage communautaire et que les enseignantes et enseignants soient soutenus et valorisés. • Éliminer les frais de demande d'admission aux programmes d'éducation postsecondaire; augmenter les fonds alloués aux bourses d'études pour les étudiantes et étudiants à faible revenu; permettre aux parents aux études qui reçoivent une bourse d'études pour personnes handicapées ou des prestations d'Ontario au travail de conserver la totalité de leur revenu, peu importe s'ils sont inscrits à un programme d'études à temps partiel ou à temps plein; restaurer la période de congé d'intérêt de six mois sur les prêts; et continuer de réduire les droits de scolarité jusqu'à leur élimination complète.

Mesurer la pauvreté

Il est nécessaire de mesurer la pauvreté infantile afin d'évaluer nos progrès pour la réduire et nos reculs, le cas échéant. Toutefois, des problèmes d'échantillonnage et de méthodologie rendent l'exercice difficile et soulèvent des questions d'interprétation et de sous-estimation de sous-groupes de populations. Cela vaut pour les populations marginalisées et notamment pour les Autochtones dont l'identité, le statut et les endroits où ils vivent sont diversifiés et à plusieurs couches.

En 2019, le gouvernement fédéral a adopté la Mesure du panier de consommation (MPC) comme mesure officielle (seuil) de la pauvreté au Canada. La MPC établit le seuil de pauvreté en fonction du coût d'un panier de produits nécessaires pour maintenir un niveau de vie décent. Avant l'adoption de la MPC, les politiques et les programmes de réduction de pauvreté s'appuyaient sur la Mesure de faible revenu (MFR), une mesure qui compare le revenu d'une personne au niveau de revenu médian de la population dans son ensemble. La MFR, dont l'utilisation est largement répandue à l'échelle internationale, fournit une mesure relative de la pauvreté, et Statistique Canada en fait encore état au moment de la publication annuelle des données fiscales.

Comparaison du taux de pauvreté des enfants en Ontario - MPC vs MFR



Source : Statistique Canada. Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique. Tableau 11-10-0135-01 (anciennement CANSIM 206-0041).

La MFR est calculée en utilisant le Fichier des familles T1 (FFT1), une source plus générale et inclusive de données sur le revenu avant et après impôt. Le FFT1 contient les données des déclarations de revenus et les dossiers de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Les données de Statistique Canada datant de deux ans, les taux de faible revenu indiqués dans le présent rapport sont de 2017. En 2017, le seuil de pauvreté selon la MFR s'établissait à 29 891 \$ pour une famille de deux personnes, à 36 609 \$ pour une famille de trois personnes et à 42 262 \$ pour une famille de quatre personnes.

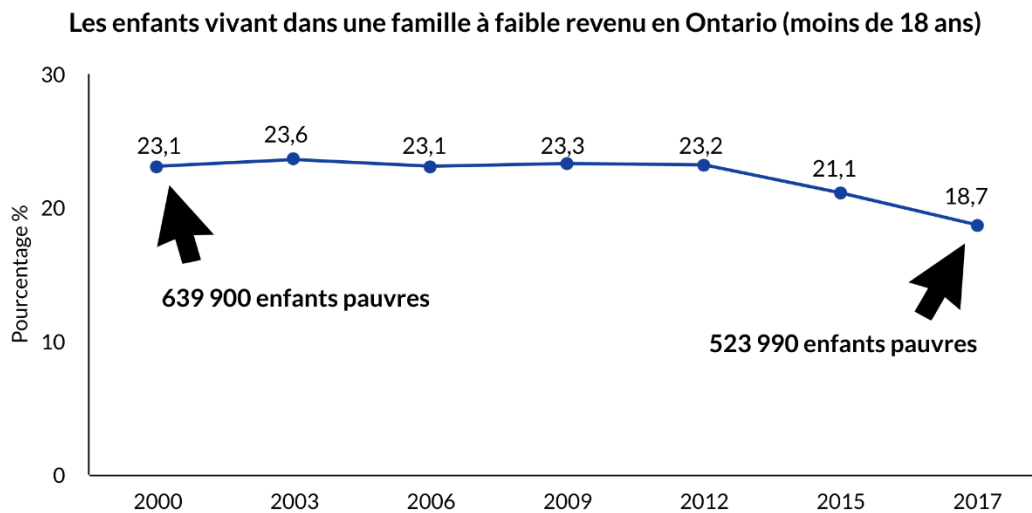
Aux fins de sa stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement de l'Ontario a utilisé la MFR après impôt pour surveiller les taux de pauvreté infantile dans la province et les données de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR). L'échantillon de l'ECR est plus restreint et présente un plus fort risque d'erreur d'échantillonnage que les données des déclarations de revenus et du FFT1. Dans le plus récent rapport annuel (2019) sur la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP), le gouvernement provincial indique que le taux de pauvreté infantile est de 15,4 %¹, un taux différent du nôtre, notre analyse s'appuyant exclusivement sur les données du Fichier des familles T1 (FFT1) pour déterminer la MFR après impôt.

Même si le gouvernement fédéral a adopté la Mesure du panier de consommation, Campagne 2000 recommande fortement que l'Ontario (et d'autres instances) continuent d'utiliser la MFR après impôt pour mesurer la pauvreté et fixer des objectifs de réduction. Contrairement à la Mesure du panier de consommation, des mesures relatives telles que la MFR sont reliées à la croissance de l'économie et elles illustrent comment se répartissent les revenus et la richesse.² Les méthodes de mesure ont

de l'importance. Afin d'élaborer les politiques les plus efficaces possible pour soutenir les populations vulnérables, il faut éviter de choisir les données qui dressent un portrait plus rose de la réalité au détriment de données qui illustrent des niveaux profonds de misère. Les enfants et les familles qui en vertu de la MPC ou d'autres mesures ne sont pas défavorisés, mais qui vivent néanmoins sous le seuil de la pauvreté en vertu de la MFR souffriront des mêmes conséquences néfastes sur le plan social, économique et sanitaire. Leur bien-être doit être pris en compte au moment d'élaborer les politiques et les programmes de réduction de la pauvreté et de fournir les services.

La pauvreté infantile en Ontario

L'Ontario est une des locomotives économiques du pays. Il n'y a aucune raison justifiant qu'un enfant vive en situation de pauvreté où que ce soit dans cette province. Les plus récentes données du FFT1 indiquent une tendance à la baisse du taux de pauvreté infantile. Il a chuté de près de 5 % de 2015 à 2017. La réduction de la pauvreté a été facilitée par une embellie économique en Ontario et par l'introduction d'une allocation pour enfants plus généreuse par le gouvernement fédéral en 2015. En dépit de ces bonnes nouvelles, quelque 525 000 enfants vivaient encore en situation de pauvreté en 2017 en Ontario. Et fait plus marquant, l'Ontario est la seule province où le pourcentage d'enfants en situation de pauvreté était plus élevé en 2017 qu'en 1989 (18,7 % par rapport à 18,3 %), l'année où le Parlement du Canada votait unanimement en faveur de l'éradication de la pauvreté des enfants avant l'an 2000.



Source : Statistique Canada, tableau 11-10-00018-01. Situation de faible revenu après impôt des déclarants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - Apl), selon le type de famille et la composition de la famille, 2000 - 2017.

Bien que le nombre d'enfants pauvres ait diminué en général au cours des dernières années, cette diminution n'a pas profité entièrement aux enfants plus jeunes, soit ceux âgés de moins de six ans. Ce groupe d'âge comprend un tiers de tous les enfants pauvres en Ontario. Contrairement aux enfants plus vieux, le taux de pauvreté des enfants âgés de moins de six ans est passé de 18,8 % en 2015 à 20,2 % en 2017³, soit 14 000 enfants pauvres de plus.

Les interventions ciblées pour réduire la pauvreté se sont avérées efficaces, mais il faut faire plus, notamment pour répondre aux besoins des enfants d'âge préscolaire.

La pauvreté des familles perdure en raison de problèmes systémiques. Faute de revenus suffisants et en l'absence de mesures de soutien à l'emploi, à l'éducation, à la santé et au logement, un plus grand nombre d'enfants souffrent des conséquences de la pauvreté. On s'inquiète particulièrement des enfants et des familles de groupes marginalisés, à savoir les Autochtones, les personnes racisées, les nouveaux arrivants, les personnes qui ont des incapacités/handicaps et les familles monoparentales dirigées par une femme. Les taux de pauvreté dans ces groupes sont beaucoup plus élevés que dans la

population en général et l'augmentation du nombre d'enfants pauvres dans ces communautés ne fera qu'exacerber un problème déjà grave.

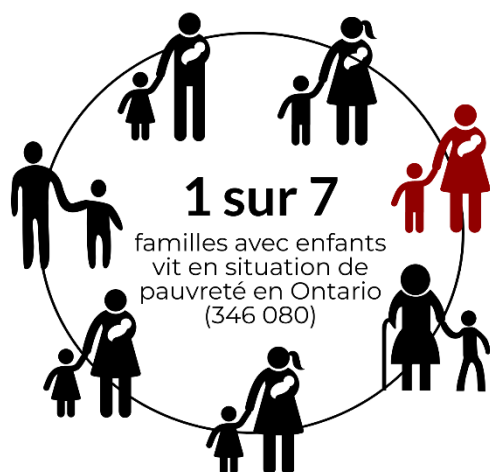
La pauvreté des familles en Ontario

Beaucoup de familles en Ontario ont du mal à joindre les deux bouts. À cause de l'augmentation du coût du logement et de la nourriture et parce que les familles dépendent de plus en plus d'un emploi précaire, pour trop de familles s'en sortir tout juste est leur réalité au quotidien.

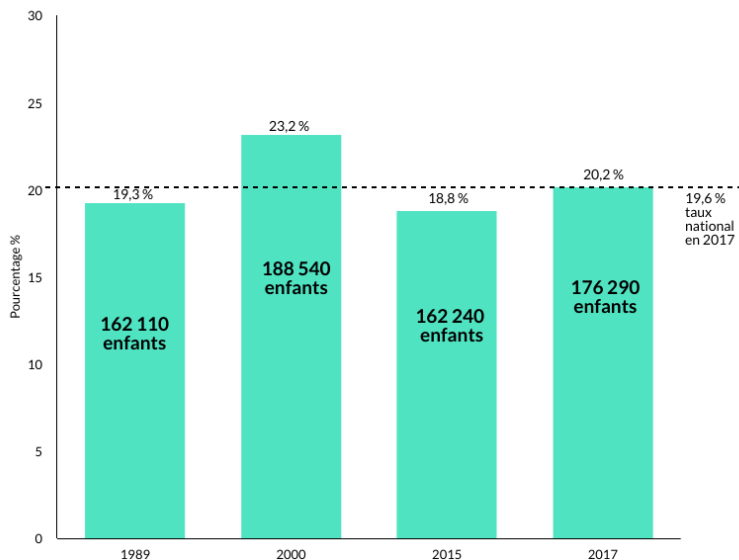
En 2017, 15 % des familles ontariennes avec enfants étaient en situation de pauvreté. Il s'agit d'une baisse légère de 0,3 % par rapport à 2016 et d'une diminution du taux de pauvreté substantiellement plus lente que celle observée au cours des cinq années précédentes alors que le pourcentage annuel moyen de familles échappant à la pauvreté était de 1 %. Ce pourcentage correspond à 18 000 familles pauvres de moins par année pendant cette période à comparer à 6 000 de 2016 à 2017. Près de 350 000 familles ontariennes avec enfants vivaient en situation de pauvreté en 2017.

Les fluctuations sont considérables en fonction du type de famille, les familles monoparentales étant plus susceptibles d'être pauvres que les familles biparentales. En 2017, plus d'un tiers de familles monoparentales étaient pauvres comparativement à 8,6 % de familles biparentales.⁴

Depuis le lancement de la stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario en 2014, le pourcentage de familles monoparentales vivant en situation de pauvreté, après avoir stagné autour de 37 % pendant plusieurs années, a baissé à 32,6 % en 2016 pour augmenter de 1,3 % en 2017.⁵ Même si la tendance générale en matière de pauvreté était à la baisse, cette hausse de 2016 à 2017 signifie que 14 300 familles sont à faible revenu. Les politiques de réduction de pauvreté visant les familles à faible revenu, notamment celles dirigées par un parent seul, fonctionnent, mais les avancées peuvent facilement disparaître.



Taux de pauvreté infantile en Ontario (enfants de moins de 6 ans)



Source : Statistique Canada, FFT1 – totalisations personnalisées 2017. Révisé en novembre 2019.

Le nombre disproportionné de parents seuls parmi les familles à faible revenu en Ontario met en relief l'aspect profondément « genré » de la pauvreté en Ontario. Les familles monoparentales sont principalement dirigées par une femme et leur revenu familial médian en 2017 (43 160 \$) était beaucoup moins élevé que celui des familles monoparentales dirigées par un homme (62 030 \$).⁶ De 2016 à 2017, l'écart de revenu entre les hommes et les femmes a augmenté de 840 \$. Les différences de revenu peuvent s'expliquer en partie par la surreprésentation des femmes dans les emplois à temps partiel ou précaires, par un taux de participation au marché du travail moins élevé chez les femmes à cause du manque de services de garde et l'absence d'autres mesures de soutien et enfin, par un écart salarial de tout temps en Ontario entre les hommes et les femmes.

L'élimination de la pauvreté des enfants et des familles en Ontario passe nécessairement par des politiques et des programmes destinés aux familles monoparentales dirigées par une femme, y compris des services de garde abordables, des possibilités de formation et d'éducation et l'équité en matière d'emploi.

Politiques et transferts gouvernementaux

Un régime robuste de transferts gouvernementaux est essentiel pour prévenir et réduire la pauvreté des enfants et des familles. Ces transferts comprennent l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), la Prestation ontarienne pour enfants (POE), la Prestation Trillium de l'Ontario (PTO) et la Prestation transitoire pour enfants (PTE).

Il n'est pas exagéré d'affirmer que le versement de ces prestations a amélioré la vie des enfants et des familles à faible revenu en Ontario. Elles assurent un revenu stable aux personnes qui prennent soin des enfants et elles permettent de sortir des milliers de familles de la pauvreté, tout en empêchant à des milliers d'autres de se retrouver sous le seuil de la pauvreté.

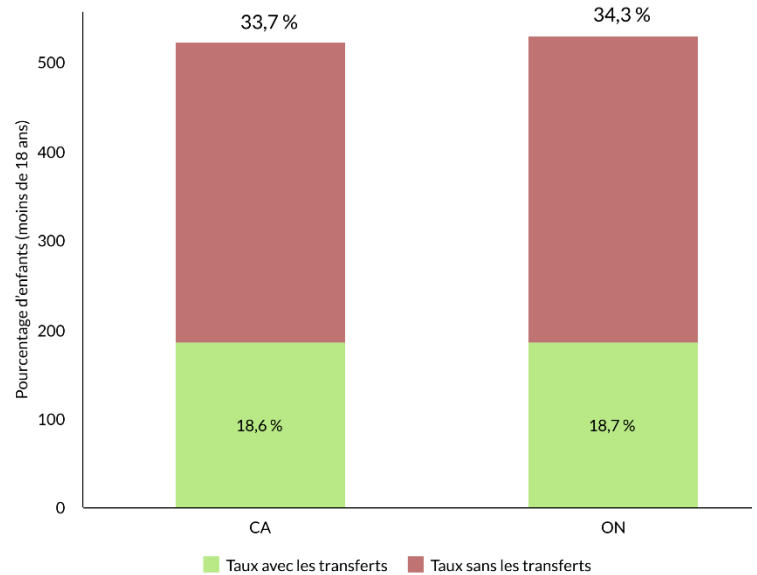
Si ce n'était des transferts gouvernementaux, le taux de pauvreté infantile en Ontario atteindrait presque le double de ce qu'il est présentement; il passerait 18,7 % à 34,3 %. Étant donné la plus grande prévalence de pauvreté chez les enfants dans les communautés marginalisées, ces transferts sont d'autant plus essentiels pour les enfants autochtones, racisés et nouveaux arrivants.

La Prestation ontarienne pour enfants est indexée à l'inflation depuis plusieurs années, mais elle n'a pas été augmentée de façon substantielle. Et l'année 2019 n'a pas été différente à cet égard. En effet, le montant maximum de la POE par enfant par année a légèrement augmenté de 1 403 \$ à 1 434 \$.⁷ Considérant que le coût de la nourriture a augmenté de 4 % partout au Canada⁸, l'indexation des prestations à l'inflation ne suffit pas à elle seule à répondre aux besoins des familles en situation de pauvreté.

En 2019, le gouvernement ontarien a annoncé son intention d'abolir la Prestation transitoire pour enfants (PTE). Les familles qui n'ont pas accès à la POE sont celles qui reçoivent la PTE. Ces familles incluent celles qui ne produisent pas de déclarations de revenus, celles qui viennent de s'établir en Ontario, celles qui sont en attente des allocations pour enfants et les demandeurs de statut de réfugié. Au moment où l'on a annoncé son abolition, 32 000 enfants recevaient la Prestation de transition pour enfants. Selon certaines estimations, pour un parent seul avec un enfant bénéficiaire d'Ontario au travail, l'abolition de la PTE représenterait une perte de 20 % de ses revenus.⁹ L'abolition proposée de la PTE a été annulée avant son application. La PTE demeure donc une mesure de soutien importante pour les familles qui n'ont pas accès à la Prestation ontarienne pour enfants (POE).

Les transferts gouvernementaux sont des mesures de réduction de la pauvreté qui ont fait leurs preuves. Leur augmentation a un effet direct et positif pour sortir un nombre encore plus important d'enfants de la pauvreté. Et l'abolition des obstacles pour y accéder permettrait aussi de réduire le taux de pauvreté pour les enfants les plus vulnérables de l'Ontario, notamment les enfants autochtones vivant dans les réserves, les enfants de familles monoparentales dirigées par une femme échappant à la violence, les enfants des travailleurs migrants et les enfants de familles sans papiers. Afin de continuer à abaisser les taux de pauvreté dans la province et plus particulièrement les taux de pauvreté plus élevés dans les communautés marginalisées, le gouvernement provincial doit augmenter la POE, en assurer un meilleur accès et collaborer avec le gouvernement fédéral pour veiller à ce que tous les enfants reçoivent aussi l'Allocation canadienne pour enfants.

Incidence des transferts gouvernementaux sur le taux de pauvreté des enfants (moins de 18 ans)



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées, FFT1, 2017.

REMÉDIER AUX INIQUITÉS AUXQUELLES FONT FACE LES GROUPES MARGINALISÉS

- Rétablir et financer suffisamment le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes et créer le poste de Défenseur pour les enfants du Nord.
- Subventionner suffisamment les services destinés aux femmes et aux enfants fuyant la violence, y compris le logement social et abordable, les refuges pour femmes, les services de counseling et de transition, les centres de soutien aux victimes d'agressions sexuelles et les programmes de prévention.
- Mettre en œuvre les douze étapes pour combler l'écart salarial entre les sexes, mises de l'avant par la Coalition pour l'équité salariale.
- Investir dans la Direction générale de l'action contre le racisme et soutenir l'élaboration et le déploiement de stratégies d'équité en matière d'emploi.
- Recueillir et publier des données ventilées pour tous les groupes en quête d'équité.
- Assurer la continuité des soins fournis à tous les enfants et jeunes présentant un trouble du développement.

« Si vous n'examinez pas la façon dont les différentes formes de discrimination interagissent entre elles, il est peu probable que vos politiques soient aussi inclusives qu'elles le devraient ».

-Kimberle W. Crenshaw, éminente chercheuse dans le domaine de la théorie critique sur les races et conceptrice de la thèse de l'intersectionnalité.

La pauvreté en Ontario frappe inégalement. En raison de la discrimination et des iniquités systémiques et structurelles dont elles font l'objet, les personnes dont l'identité et les antécédents sont différents de la moyenne présentent des taux de pauvreté plus élevés et sont plus exposées à vivre en situation de pauvreté. Ces personnes comprennent les Autochtones, les Métis et les Inuits, les personnes racisées, les nouveaux arrivants, les personnes en situation de handicap, les femmes et les personnes 2SLGBTQ+. Ces groupes font l'objet de discrimination en matière de logement et d'emploi, d'accès à des services et des programmes et d'équité salariale.

On ne peut élaborer de politiques publiques efficaces sans données exactes et il est nécessaire de recueillir sur une base régulière des données ventilées. La base de données du Fichier des familles T1 (FFT1) utilisée pour produire le présent rapport ne contient pas de renseignements sur l'identité des personnes. De telles données sont recueillies dans le Recensement, mais seulement tous les cinq ans, ce qui soulève des problèmes pour bien comprendre et faire une analyse nuancée des facteurs susceptibles d'influencer les taux de pauvreté dans différents groupes de population. En plus de recueillir des données ventilées, le gouvernement doit collaborer avec des organismes et des membres de groupes marginalisés afin de colliger des expériences vécues à la première personne, d'obtenir des conseils et de définir ses orientations stratégiques. Le gouvernement de l'Ontario, à l'instar de tous les ordres de gouvernement au Canada, a la responsabilité de traduire en politiques les orientations définies par les communautés, notamment, il doit donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation et aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Les enfants autochtones

Les taux de pauvreté des enfants des Premières nations, des enfants métis et inuits et des enfants autochtones vivant en milieu urbain sont incroyablement élevés en Ontario. Selon les données du Recensement de 2016, 29,5 % des enfants autochtones en Ontario vivent en situation de pauvreté. Or, il y a des lacunes dans la collecte des données et, dans bien des cas, les données ne sont pas ventilées. Selon des estimations nationales, le taux de pauvreté moyen des enfants autochtones inscrits vivant dans une réserve serait de 53 % et chez ceux vivant hors

réserve, il serait de 47 %; celui des enfants autochtones non inscrits serait de 32 %, celui des enfants inuits serait de 25 % et de celui des enfants métis de 22 %.¹⁰ Il est inquiétant de constater que le taux de pauvreté des enfants autochtones inscrits vivant hors réserve en Ontario a recommencé à augmenter après avoir légèrement baissé.¹¹ Le taux de séparation des enfants et des jeunes Autochtones d'avec leurs familles en Ontario est également très élevé. Ces enfants et ces jeunes sont surreprésentés dans les services d'aide à l'enfance gouvernementaux. Ils représentent 30 % des enfants pris en charge et comptent pour près de 20 % des enfants qui meurent pendant leur prise en charge¹², et ce, même s'ils ne constituent que 4 % de la population âgée de moins de quinze ans.¹³

En général, peu a été fait au Canada et en Ontario pour donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation et aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.¹⁴ Le travail entourant les politiques pour mieux servir et soutenir les enfants autochtones en Ontario s'est perdue en bonne partie lorsque le gouvernement provincial a procédé à la restructuration des ministères et des bureaux gouvernementaux et lorsqu'il a réduit ses effectifs travaillant sur les stratégies d'équité ou a aboli leur financement. Par ailleurs, le gouvernement a fait un bond en arrière en ce qui concerne l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes Autochtones en abolissant le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes. Ce bureau a été créé avant les appels à la justice du *Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, mais son rôle s'inscrivait dans l'esprit de la recommandation 12.9 du rapport.¹⁵ Il jouait un rôle essentiel auprès des jeunes en les écoutant et en faisant entendre leur voix. Il a contribué à la promotion et la mise en œuvre d'initiatives stratégiques essentielles, comme le principe de Katelynn et l'enquête du coroner sur les sept plumes tombées.¹⁶ Beaucoup de jeunes et d'organisations autochtones ainsi que des organismes de défense et de nombreux alliés ont réclamé le rétablissement du Bureau de l'intervenant et la création d'une fonction de Défenseur des enfants du Nord afin d'assurer que la voix des jeunes pris en charge par l'État soit entendue et que le gouvernement soit tenu de rendre compte des politiques et des programmes qui touchent les enfants et les jeunes confiés à sa garde. Le gouvernement de l'Ontario doit prendre des mesures concrètes pour réaliser la réconciliation et faire tout ce qu'il peut pour garder les familles unies et améliorer l'accès à un ensemble de services connexes. Une façon pour le gouvernement d'y parvenir consisterait à rétablir le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes et lui consacrer un niveau de financement suffisant, et à créer la fonction de Défenseur des enfants du Nord.

« Les Autochtones ne sont pas intrinsèquement vulnérables. La vulnérabilité dans les communautés autochtones est le résultat de politiques coloniales qui visent à détruire le tissu familial et la culture autochtones ».

-Fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario; réponse à la Stratégie nationale sur le logement, 2018

Les femmes

La capacité des femmes de sortir de la pauvreté est entravée par la discrimination et la violence fondées sur le sexe. L'écart salarial fondé sur le sexe engendre et enchâsse des disparités économiques et est exacerbé par la discrimination systémique, la discrimination liée à l'origine ethnique et d'autres formes de discrimination. Lorsque l'on compare leurs gains moyens annuels, on constate que les femmes gagnent environ 30 % de moins que les hommes même si elles font le même travail.¹⁷ Cet écart se creuse encore davantage pour les femmes autochtones, les femmes noires et racisées, les femmes qui ont un handicap et les femmes nouvelles arrivantes.¹⁸ Ces femmes comptent pour la majorité des personnes à bas salaires et qui travaillent à temps partiel.¹⁹ Les femmes ont plus de difficulté à avoir accès à l'assurance-emploi même si elles y cotisent autant que les hommes, car elles sont plus susceptibles d'occuper plusieurs emplois et sont surreprésentées dans les emplois à temps partiel. Or, le régime d'assurance-emploi n'a pas été conçu pour soutenir ces catégories de travailleurs.^{20 21} Certains programmes

gouvernementaux se sont avérés efficaces pour sortir les familles de la pauvreté, mais le revenu de nombreux parents seuls en Ontario bénéficiaires d'aide sociale demeure encore sous le seuil de la Mesure de faible revenu (MFR).²² Lorsque des femmes doivent quitter leur domicile pour échapper à la violence, se trouver un logement sécuritaire et approprié est difficile en soi considérant le coût élevé des loyers, les longues listes d'attente pour un logement social abordable et le manque de places un peu partout en Ontario dans les refuges pour les familles et les femmes.

Le gouvernement de l'Ontario doit examiner comment ses politiques, ses lois et ses investissements peuvent mieux soutenir les femmes aux prises avec la pauvreté, la discrimination et la violence fondée sur le sexe. Le gouvernement provincial doit soutenir la santé et le bien-être de toutes les femmes en s'engageant à verser des transferts stables et accrus aux municipalités et aux régions afin de financer les refuges pour femmes victimes de violence et des options de logement permanent pour toutes les femmes, y compris les femmes trans et bispirituelles, les personnes ayant une variance de genre et leurs familles. Il doit aussi s'engager à fournir du financement soutenu et accru aux services de counseling et de transition ainsi qu'aux centres d'aide aux victimes de viol, qui tous fournissent aux femmes l'aide cruciale dont elles ont besoin pour surmonter des périodes traumatisantes, d'instabilité économique et d'itinérance. En comblant l'écart salarial fondé sur le sexe, notamment pour les femmes autochtones, racisées, handicapées et 2SLGBTQ+, on pourra également éviter aux femmes de travailler deux fois plus que les hommes tout en n'arrivant pas à améliorer leur sort.

Les personnes racisées et les immigrants

Les personnes racisées et les immigrants dans la province font face à des obstacles systémiques qui font grimper leurs taux de pauvreté. Selon les chiffres les plus récents du Recensement de 2016, 26,2 % des enfants racisés et 49,1 %²³ des enfants d'immigration récente âgés de moins de 18 ans vivent en situation de pauvreté en Ontario. Les taux de pauvreté augmentent lorsque l'on prend en compte des caractéristiques ethniques particulières : à comparer à un enfant sur cinq dans la population en général, en Ontario, un enfant antillais sur deux est pauvre, plus d'un enfant arabe sur deux est pauvre et un enfant noir sur trois est pauvre.²⁴ Le fait que les données de nombreuses enquêtes menées régulièrement par Statistique Canada ne sont pas ventilées soulève des problèmes pour déterminer les niveaux de pauvreté de personnes à l'identité ethno-raciale particulière et de personnes dont l'origine ethnique est agrégée dans les catégories plus vastes de « Noirs », « Arabes » ou « Sud-Asiatiques ».²⁵ Le manque de données ventilées empêche d'approfondir l'analyse des corrélations possibles entre divers facteurs qui contribuent à la pauvreté infantile persistante. Néanmoins, les niveaux plus élevés de pauvreté des enfants racisés et immigrants sont frappants. La discrimination au chapitre de l'emploi, les obstacles liés au statut d'immigration, la croissance des emplois précaires et la surreprésentation des jeunes Noirs dans nos prisons sont autant de problèmes auxquels doivent s'attaquer des politiques ciblées et révisées.

La Direction générale de l'action contre le racisme (DGAR) a été créée en 2016 et entre autres rôles, elle a pour mandat de soutenir les interventions décrites dans la *Loi de 2017 contre le racisme*. À peine deux ans après sa création, le financement de la DGAR a été coupé et les sous-comités chargés de conseiller le gouvernement sur la lutte contre l'antisémitisme, le racisme à l'égard de Noirs, le racisme à l'égard des Autochtones et l'islamophobie ont été abolis. Comme les taux de pauvreté des enfants de moins de six ans augmentent partout en Ontario et que les enfants racisés et immigrants sont touchés de façon disproportionnée, ce n'est pas le temps de ralentir les efforts pour lutter contre le racisme sous toutes ses formes. Il est temps pour le gouvernement de l'Ontario de dépasser la phase de reconnaître l'existence du racisme pour s'y attaquer concrètement. Mieux financer la DGAR est une étape nécessaire qui permettrait de recueillir auprès des différents ministères et des établissements publics d'Ontario des données ventilées, les analyser en profondeur et subséquemment s'en servir pour éclairer et orienter les initiatives de réduction de la pauvreté du gouvernement provincial.

Les personnes qui ont des incapacités

Avoir une incapacité accroît le risque de vivre en situation de pauvreté. Les taux de pauvreté de personnes qui ont des incapacités fluctuent dépendamment de la gravité de leur handicap et de la fréquence de sa manifestation, qu'il s'agisse d'un trouble du développement, d'une déficience intellectuelle, d'un handicap physique ou d'une combinaison de ces états, et dépendamment d'autres facteurs reliés à l'équité, comme le genre ou l'origine ethnique.²⁶ Généralement, les personnes qui ont une incapacité ont un revenu médian plus bas que les autres et sont moins susceptibles de détenir un diplôme d'études postsecondaires et d'avoir un emploi.²⁷ Les femmes et les parents seuls qui ont une incapacité sont particulièrement vulnérables et les données démontrent que les obstacles liés aux attitudes à leur égard peuvent avoir une incidence aussi importante que les obstacles organisationnels ou d'autres types en ce qui a trait à l'accès aux services et l'accès à un emploi.²⁸ Les jeunes qui ont une déficience intellectuelle subissent une baisse subite de services lorsqu'ils atteignent l'âge adulte et font la transition vers des programmes pour adultes, lesquels sont variables et restreints en fonction de l'endroit, des besoins, de la sensibilité culturelle et d'autres facteurs. Le soutien le plus important auquel ces jeunes en période de transition vers l'âge adulte ont accès est le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), lequel les maintient bien en deçà de la MFR et dans un état de grande pauvreté. De longues listes d'attente pour obtenir un plan de transition et le manque de services pour adultes sont des obstacles importants à une transition réussie.²⁹ Le gouvernement de l'Ontario doit s'engager à soutenir les personnes handicapées en renforçant les lois sur l'équité en matière d'emploi, en augmentant le financement des organismes qui soutiennent la transition et en augmentant le financement, l'accès et l'admissibilité aux mesures de soutien connexes pour adultes ayant des incapacités.

FAIRE DU TRAVAIL RÉMUNÉRÉ UN MOYEN D'ÉCHAPPER À LA PAUVRETÉ

- Améliorer les conditions de travail de tous les travailleurs et travailleuses, surtout les plus vulnérables, en haussant immédiatement le salaire minimum à 15 \$/h, peu importe le secteur ou l'âge; réinstaurer les sept jours de congé d'urgence personnelle rémunéré et assurer des affectations stables; assurer un salaire égal pour un travail égal; et accroître l'accès au crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu.
- Améliorer l'accès au marché du travail pour les personnes à la marge en élaborant et déployant des stratégies d'équité en matière d'emploi subventionnées et reliées à des changements législatifs; et déployer un réseau de services de garde à l'enfance accessibles à tous.

Les gens quittent et réintègrent le marché du travail pour une grande variété de raisons et certains ont du mal à participer en raison de réels obstacles à obtenir un bon emploi stable. Le gouvernement ontarien a le pouvoir et la responsabilité de soutenir les travailleurs et travailleuses de toute la province en leur assurant un salaire et des avantages sociaux suffisants pour vivre, des conditions de travail équitables et des mesures de soutien du revenu suffisantes pour qu'ils échappent à la pauvreté, peu importe les capacités qu'ils ont à participer ou non au marché du travail.

Malgré les rapports récents selon lesquels la création d'emploi à temps plein en Ontario est élevée, la majorité des emplois dans la province sont de plus en plus à bas salaire et précaires.³⁰ De 2008 à 2018, le pourcentage des gens ayant un emploi au salaire minimum a doublé, passant d'environ 7 % à 15 %.³¹ En Ontario, les femmes en particulier sont plus susceptibles que les hommes d'avoir à la fois deux emplois ou plus, et ce, pour plusieurs raisons : les secteurs d'emploi à prédominance féminine sont habituellement moins bien rémunérés³² et les femmes réduisent souvent leurs heures de travail ou prennent congé pour s'occuper de leurs enfants.³³ Mais plus que tout, ces chiffres démontrent que le montant gagné lorsque l'on travaille à temps plein au salaire minimum est insuffisant pour vivre.

La Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois, connue sous le nom du projet de loi 148, a été promulguée en 2017. Elle comprend plusieurs changements positifs pour les travailleurs et travailleuses de l'Ontario. Notamment, des hausses prévues du salaire minimum atteignant 15 \$/h, le salaire égal pour un travail égal, des jours de congé d'urgence personnelle rémunéré et d'autres modifications à la *Loi sur les normes d'emploi* et à la *Loi sur les relations de travail*, qui renforcent les normes et soutiennent les travailleurs les plus vulnérables des couches inférieures du marché du travail. Bon nombre des gains consentis par le projet de loi 148 ont été effacés par la subséquente *Loi de 2018 pour un Ontario ouvert aux affaires*, qui a modifié la *Loi sur les normes d'emploi* et la *Loi sur les relations de travail* et qui a affaibli substantiellement les mesures de soutien et les normes.

En remplacement des hausses prévues et systématiques du salaire minimum, le gouvernement provincial a instauré en 2019 le Crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu. Au final, ce crédit d'impôt est insuffisant pour venir en aide aux familles à faible revenu. Il a pour effet que l'impôt payé par 95 % des personnes gagnant moins de 30 000 \$ par année leur est remboursé en entier — une mesure qui vient en aide à 590 000 personnes à faible revenu ayant un grand besoin de soutien du revenu³⁴, mais il n'est pas indexé à l'inflation de sorte que son effet diminue sur le champ. Le crédit d'impôt est totalement annulé quand le revenu rajusté après impôt d'un travailleur atteint 38 500 \$.

Le Crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu soulève des problèmes. Bien qu'on l'ait vendu comme mesure pour soutenir 590 000 personnes à faible revenu, il appert qu'une mère seule avec trois enfants qui gagne 33 280 \$³⁵ (Mesure de faible revenu de la famille de Recensement après impôt) devra attendre une année

complète pour recevoir un remboursement de 500 \$. Une hausse de 1 \$ du salaire minimum aurait donné un avantage net après impôt de 810 \$ par travailleur — près du double de l'avantage moyen de 409 \$ que reçoivent les bénéficiaires du crédit d'impôt — et aurait touché quelque 1,3 million de personnes, soit près de 300 000 travailleurs à faible revenu de plus que le nombre de travailleurs soutenus par le crédit d'impôt.³⁶

L'instauration du salaire minimum à 15 \$/h indexé à l'inflation aurait des répercussions immédiates sur la vie de millions de travailleurs et de travailleuses à bas salaire et aiderait à ce qu'un travail rémunéré permette d'échapper à la pauvreté. Les nouveaux arrivants, les travailleuses et travailleurs racisés, les femmes et les jeunes ont tendance à occuper des emplois au salaire minimum³⁷; les femmes en particulier représentent 59 % des bas salariés³⁸. Elles tireraient assurément profit d'une hausse du salaire minimum. Pour les familles à faible revenu, les effets d'une hausse du salaire minimum peuvent avoir une grande portée; un revenu accru correspond souvent à une plus grande sécurité sur le plan du logement et de l'alimentation. À cause de l'élimination des congés de maladie payés et de l'abolition de l'obligation de fournir des horaires de travail stables et un salaire égal pour un travail égal, entre autres mesures de soutien pour les travailleurs, la plupart des travailleuses et travailleurs vulnérables dans la province continueront de faire face inutilement à des difficultés.

La stigmatisation et les préjugés à l'embauche entraînent une surreprésentation de travailleuses et de travailleurs de couleur et d'immigration récente, d'Autochtones, de femmes (surtout des femmes avec enfants), de personnes handicapées, de personnes 2SLGBTQIA+ (surtout des femmes trans) et de jeunes dans des emplois à bas salaire et précaires.³⁹⁴⁰ Les travailleuses et travailleurs racisés en Ontario sont plus susceptibles d'être en chômage et le niveau de leurs revenus lorsqu'ils travaillent fluctue davantage que celui des autres travailleurs.⁴¹ Outre la discrimination à l'embauche et les pratiques salariales, bon nombre de lieux de travail ne sont pas organisés pour fournir des mesures d'adaptation aux travailleurs et travailleuses qui ont des incapacités, ce qui crée des obstacles à l'emploi, peu importe la volonté d'une personne de travailler, son niveau d'éducation ou sa formation spécialisée.⁴² Faute de solides stratégies d'équité en matière d'emploi et de réelles possibilités d'emploi, y compris des ententes sur les avantages pour les collectivités, la discrimination salariale et à l'embauche persistera.

Tout changement en matière d'équité au travail et de sécurité du revenu doit s'harmoniser aux objectifs de la stratégie provinciale de réduction de la pauvreté et contribuer à leur atteinte.

Le régime fédéral d'assurance-emploi ne soutient pas suffisamment les travailleuses et les travailleurs et pire encore, seulement 28 % des bas salariés (qui gagnent moins de 15 \$/h) au Canada sont admissibles aux prestations, bien qu'une majorité d'entre eux cotisent au régime.⁴³ Le régime actuel doit être amélioré, mais il reste qu'il s'est avéré en général un mécanisme efficace pour réduire la pauvreté. En étendre l'accès aidera les travailleurs et travailleuses les plus vulnérables. Par diverses modifications législatives, tous les partis fédéraux ont indiqué une volonté d'accroître l'accès à l'assurance-emploi. Le gouvernement ontarien devrait profiter du moment et réclamer l'élargissement du régime et son accès pour les travailleurs et travailleuses les plus vulnérables de l'Ontario.

INVESTIR DANS DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE ACCESSIBLES À TOUS ET SOUTENIR L'ÉDUCATION À LA PETITE ENFANCE

- Créer un système public et universel de services de garde à l'enfance abordables, accessibles, flexibles, inclusifs et de grande qualité.
- Réaffecter les fonds du crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants au financement de projets de services de garde à l'enfance partout dans la province.
- Rétablir les subventions pour frais de garde et en accroître le financement.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour la main-d'œuvre du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.
- Veiller à ce que les enfants autochtones aient accès à des services de garde inclusifs et respectueux de leur culture.

Le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants fédéral définit cinq principes pour guider l'élaboration des politiques et le financement des services de garde d'enfants : qualité, accessibilité, abordabilité, flexibilité et inclusion.⁴⁴ Il reste beaucoup à faire en Ontario pour appliquer ces principes à son réseau actuel de services de garde. Que les services de garde soient fournis en garderie ou en milieu familial, qu'ils soient titulaires de permis ou non réglementés, leurs tarifs en Ontario, à l'instar de ceux de la Colombie-Britannique, sont les plus élevés au pays, soit, environ 40 % de plus que la moyenne en général.⁴⁵ Et les frais de garde augmentent plus rapidement que l'inflation.⁴⁶ Beaucoup de parents qui travaillent doivent concilier un emploi à bas salaire avec des coûts élevés pour faire garder leurs enfants. On estime que les parents en Ontario dépensent jusqu'au quart de leur revenu après impôt pour faire garder leurs enfants⁴⁷, ce qui au total dépasse le revenu annuel d'un parent seul à faible revenu avec un enfant.⁴⁸ Les coûts élevés, le manque d'options pour les parents qui sont affectés à des quarts de travail ou à des horaires irréguliers, des services éloignés de la maison ou du travail et la qualité inférieure de modes de garde plus abordables, tous ces éléments sont une source de problèmes pour les parents à faible revenu. Ils créent aussi d'importants obstacles pour la réintégration au marché du travail, surtout dans le cas des parents seuls. Étant donné que 80 % des familles monoparentales sont dirigées par une femme,⁴⁹ le manque d'options pour faire garder ses enfants contribue à l'écart du taux d'emploi⁵⁰ et, par conséquent, à l'écart salarial entre les hommes et les

Veiller à ce que les enfants autochtones aient accès à des services de garde inclusifs et respectueux de leur culture

Les familles des Premières nations, métisses, inuites ou les familles autochtones vivant en milieu urbain sont également aux prises avec le coût élevé des services de garde en Ontario. Dans les secteurs ruraux et dans le nord de l'Ontario notamment, les frais de garde hors réserve sont excessivement élevés. À Thunder Bay et à Sudbury, les frais de garde mensuels sont pratiquement les mêmes que le coût du loyer mensuel d'un logement d'une chambre à coucher. Les écarts de revenu entre les Autochtones et les Allochtones, ajoutés à la réduction du financement des places subventionnées à Sudbury et ailleurs dans le nord, dressent d'immenses obstacles en matière d'abordabilité, d'accessibilité, de flexibilité et de qualité des services de garde.

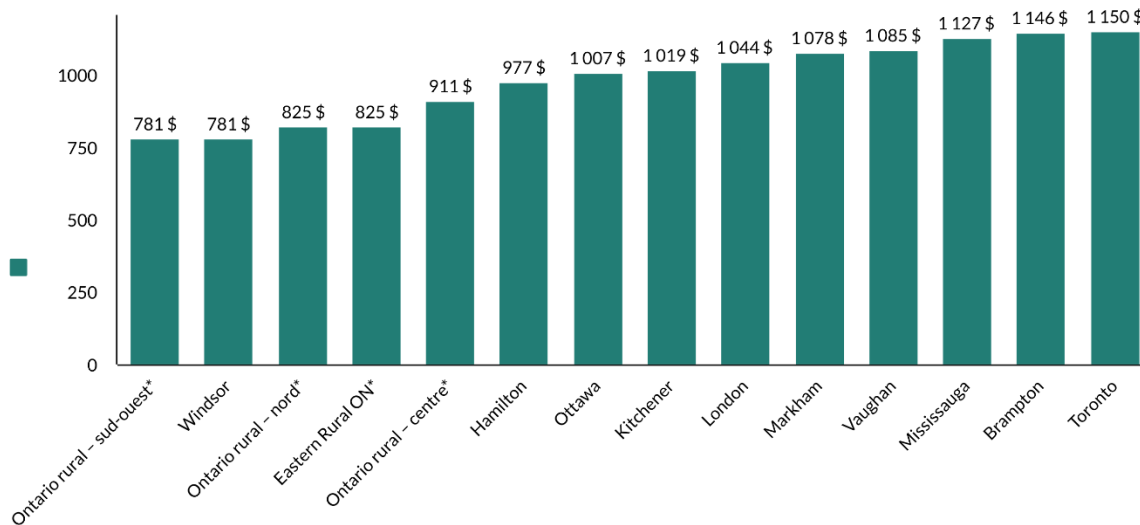
Les parents autochtones font face à plusieurs autres difficultés lorsqu'il est question de confier leurs enfants aux services de garde, notamment la discrimination à leur endroit et des relations historiquement négatives avec les réseaux étatiques de soins. Le gouvernement ontarien doit prendre des mesures concrètes pour donner suite aux appels à l'action de la CVR. Il doit soutenir les Autochtones et s'assurer que des Autochtones font partie de la main-d'œuvre du secteur de l'éducation à la petite enfance. Il doit veiller à ce que la formation offerte au personnel de première ligne, au personnel administratif et au personnel de direction leur permette d'acquérir des compétences en matière de culture autochtone et d'adaptation. Et il doit s'assurer que les familles autochtones se sentent en sécurité et respectées lorsqu'elles ont recours à un service de garde public et subventionné par l'État.

femmes. Un système de services de garde qui répond mieux aux besoins des parents doit également répondre aux besoins des enfants. Même si tous les enfants bénéficient d'avoir accès à de bons services de garde éducatifs, la recherche démontre que des services de garde de qualité peuvent protéger les enfants des conséquences émotionnelles de la pauvreté.⁵¹

Au cours des deux dernières années, la politique du gouvernement provincial en matière de garde d'enfants s'est articulée autour du Crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants, de règlements pour permettre la prolifération d'un plus grand nombre de services de garde à but lucratif dans les espaces publics et d'une réduction de l'ordre de près 50 millions de dollars des subventions et des investissements dans les places en garderie et les projets administrés par des municipalités.^{52,53} Ces décisions stratégiques n'ont pas mis un frein au coût inabordable des services de garde et n'ont pas amélioré non plus l'accès aux services de garde pour les familles à faible revenu ni la qualité des services.

Le Crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants récemment instauré vise à « soutenir les familles dont les parents travaillent, en particulier les familles à faible et moyen revenu ».⁵⁴ Le gouvernement provincial prévoit affecter jusqu'à 2,3 milliards de dollars à ce crédit au cours des prochaines années. Cette mesure peut sembler intéressante, mais la majorité de l'investissement ne servira pas à répondre aux besoins de services de garde des familles à faible revenu. Non seulement les familles doivent-elles payer immédiatement les frais de garde pour demander leur crédit d'impôt quelques mois plus tard, mais un parent seul à faible revenu qui a un enfant âgé de moins de sept ans devra dépenser près de la moitié de son revenu annuel en services de garde pour demander le montant maximum du crédit.⁵⁵ Ce scénario improbable fait en sorte que seulement 3 % du crédit d'impôt sera versé aux familles dont le revenu est de 21 400 \$ ou moins et que 10 % du crédit d'impôt ira aux familles qui gagnent 118 700 \$ ou plus.⁵⁶ Lorsque les tarifs médians pour faire garder un poupon ou un bambin dans un service de garde réglementé varient de 700 à 1 600 dollars par mois à l'échelle de la province⁵⁷, un crédit annuel de 1 300 \$ est insuffisant pour aider sur une base constante les familles à faible revenu à obtenir une place dans un service de garde de qualité. Pour mieux les soutenir, le gouvernement ontarien devrait réaffecter les quelque 460 millions de

Tarifs médians mensuels en Ontario



*Source des données pour les secteurs ruraux : Tarifs médians mensuels en Ontario, dans « Ça suffit : les frais de garde d'enfants au Canada en 2017 ». Centre canadien de politiques alternatives, 2028.

Source pour les autres données : Tarifs médians mensuels pour les enfants d'âge préscolaire, dans « Stades de développement : Frais de garde d'enfants dans les plus grandes villes du Canada – 2018 ». Centre canadien de politiques alternatives, 2019.

dollars alloués annuellement au Crédit d'impôt pour la garde d'enfants aux services de garde subventionnés, accessibles et publics offerts dans les différentes municipalités et régions de la province.

Pendant que d'autres provinces, comme le Québec et la Colombie-Britannique, choisissent d'offrir à toutes les familles des services de garde substantiellement subventionnés, l'Ontario de son côté opte pour la déréglementation, une stratégie qui nuit à la fois à la qualité des soins fournis aux enfants et à la qualité des emplois dans le secteur. En rayant l'exigence d'engager des éducatrices et éducateurs à la petite enfance qualifiés pour travailler dans les services de garde à but lucratif offrant des places subventionnées⁵⁸ et en enlevant le plafond pour le nombre de places offertes en garderie familiale à but lucratif, lesquelles ont tendance à être occupées en plus grand nombre par des familles à faible revenu⁵⁹, le gouvernement ontarien pérennise les conséquences négatives d'un système commercial de garderies privées qui augmente les iniquités. Les familles en situation de faible revenu n'ont pas la liberté de choix sous-entendue dans un système commercial. Les services de garde non réglementés, qui sont souvent les plus accessibles et les plus abordables, sont également très souvent ceux dont la qualité laisse le plus à désirer.⁶⁰ Investir dans les subventions pour frais de garde rendrait les services de garde plus abordables pour toutes les familles et permettrait aux parents à faible revenu de ne plus avoir recours à des services de garde non réglementés et de mauvaise qualité. Le financement de nouvelles places subventionnées permettrait de réduire les listes d'attente pour une place tout en améliorant l'accès et la flexibilité pour les parents. Couper dans le financement des projets de garderies publiques municipales et régionales n'est pas une façon pour le gouvernement de l'Ontario d'appuyer véritablement les familles à faible revenu. Pour mieux les aider, il devrait plutôt augmenter le financement alloué aux subventions pour frais de garde.

En soutenant un système public de services de garde à l'enfance, on soutient également les travailleuses et travailleurs du secteur. Les postes en éducation à la petite enfance sont précaires et ce sont en grande partie des femmes racisées qui ont peu d'avantages sociaux et dont les salaires sont faibles et stagnants qui les occupent.⁶¹ La déréglementation a aussi pour conséquence de déstabiliser la main-d'œuvre du secteur des services de garde éducatifs et de favoriser un taux de roulement élevé du personnel, ce qui nuit à la qualité et à la stabilité des soins.⁶² Une stratégie de la main-d'œuvre, assortie de subventions de fonctionnement accrues afin de stabiliser les salaires, d'une échelle salariale et d'un régime d'avantages sociaux, aidera à créer de meilleurs milieux de travail et à éviter la pauvreté aux travailleuses et travailleurs du secteur.

SORTIR LES PERSONNES DE LA PAUVRETÉ : ASSURER UNE VÉRITABLE SÉCURITÉ DU REVENU

- S'engager à assurer aux personnes un revenu suffisant afin que tous et toutes vivent sans pauvreté, en bonne santé, dignement et dans le respect.
- Augmenter immédiatement et substantiellement le taux des prestations d'Ontario au travail et du POSPH pour atteindre à tout le moins le seuil de la MFR.
- S'engager à augmenter immédiatement de 200 dollars la Prestation ontarienne pour enfants et travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour faire en sorte que tous les enfants aient accès à l'Allocation canadienne pour enfants et à la Prestation ontarienne pour enfants, y compris les enfants autochtones, les enfants au statut d'immigration précaire et les enfants dont les familles ne font pas de déclarations de revenus.
- Conserver la définition actuelle d'incapacité/handicap pour faire en sorte que les personnes souffrant de problèmes de santé temporaires ou épisodiques demeurent couvertes.

Pour mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles en Ontario, il faut déployer un filet de sécurité sociale solide qui fournit aux personnes les mesures de soutien dont elles ont besoin pour vivre dans la dignité et le respect. À cause du niveau insuffisant des prestations d'aide sociale et du manque de mesures de soutien connexes pour les bénéficiaires d'Ontario au travail (OT) et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), beaucoup de familles arrivent à peine à survivre. La profondeur de la pauvreté des familles bénéficiaires d'OT est extrême. Le revenu annuel d'un couple bénéficiaire d'OT avec deux enfants est de 17 868 \$⁶³, ce qui est 55 % inférieur au revenu annuel médian de l'ensemble des familles à faible revenu de l'Ontario de ce type; et près de 60 % sous le seuil de faible revenu de 42 262 \$ de la FRMFR-Apl de 2017.⁶⁴

Après des années de pressions exercées par des personnes à faible revenu, des organismes communautaires, des intervenants en politiques publiques, en santé et en droit, le gouvernement provincial précédent a publié en novembre 2017 le rapport « Sécurité du revenu : feuille de route pour le changement » qui recommandait une réforme en profondeur de l'aide sociale et des autres programmes de sécurité du revenu afin d'assurer un meilleur soutien et de meilleurs services aux personnes et d'améliorer le revenu des personnes seules, ainsi que des enfants et des familles. Certains des changements positifs comprenaient : une hausse du taux des prestations qui, même si elles étaient encore insuffisantes, auraient mieux appuyé les familles les plus dans le besoin; une nouvelle définition de « conjoint » pour être conforme à la définition dans la *Loi sur le droit de la famille*; et l'exemption complète, entre autres, des CELI, REER, cadeaux et paiements volontaires.

Malheureusement, à son arrivée au pouvoir en juin 2018, le gouvernement a mis le frein à tous ces changements prévus. Les vastes réformes proposées maintenant mineront la dignité et la sécurité des enfants et des familles à faible revenu. Bon nombre de ces changements semblent avoir été élaborés sans véritables consultations auprès des familles à faible revenu.

L'annulation abrupte du projet pilote de trois ans sur le revenu de base, auquel participaient déjà des bénéficiaires de l'aide sociale de trois régions, a eu un effet négatif sur les participantes et participants ainsi que sur l'avenir possible de programmes universels de soutien du revenu. Les données du projet pilote devaient être analysées par une équipe de chercheurs indépendants dont le mandat était d'examiner les effets d'un revenu garanti fixe sur la santé des personnes, la sécurité alimentaire, la stabilité de logement, l'éducation et l'emploi. La décision d'annuler le projet pilote a été vivement dénoncée par ses participants et leurs défenseurs pour avoir causé beaucoup de précarité et de stress, et son annulation prématurée fait l'objet d'un litige qui n'est toujours pas réglé.

En ce qui concerne l'aide sociale, l'augmentation de 3 % du taux des prestations a été annulée. En fait, les taux d'aide sociale de 2019 n'ont même pas été indexés à l'inflation. Une famille monoparentale avec deux enfants reçoit au maximum 1 296 \$ par mois d'Ontario au travail et un parent seul ayant une incapacité avec un enfant reçoit au maximum 1 716 \$ par mois. Par ailleurs, le coût du logement, de l'énergie et des aliments continue de monter en flèche partout dans la province. Le coût de la nourriture a augmenté de 4 % au Canada et de 7,5 % à Toronto.⁶⁵ Bien que le taux de pauvreté global ait chuté, le taux de pauvreté des enfants autochtones et des enfants nouveaux arrivants est sidérant et chez les enfants âgés de moins de six ans, ce taux augmente. La pauvreté infantile est plus élevée présentement qu'elle l'était il y a trente ans.

Malgré ces iniquités manifestes, au printemps dernier, le gouvernement provincial a annoncé son intention d'éliminer la Prestation transitoire pour enfants (PTE), une prestation de 230 \$ par mois pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale afin de les aider à répondre aux besoins de base de leurs enfants. La PTE est une allocation versée aux familles qui ne sont pas admissibles à l'Allocation canadienne pour enfants ou à la Prestation ontarienne pour enfants ou qui ne la reçoivent pas en entier en raison de leur statut d'immigration ou pour d'autres raisons. La prestation est utilisée pour procurer de la nourriture et des vêtements à plus de 32 000 enfants en Ontario, dont la plupart sont âgés de moins de trois ans. Une contestation envisagée en vertu de la Charte et une vaste mobilisation des personnes à faible revenu, des cliniques d'aide juridique et d'autres militants a permis d'exercer suffisamment de pression sur le gouvernement pour le forcer à revenir sur cette décision. Toutefois, il s'agit d'un exemple éloquent que la santé et le bien-être de certains des enfants les plus marginalisés de la province ne sont plus une priorité pour ce gouvernement.

Au lieu de sabrer les maigres prestations pour enfants, le gouvernement provincial doit travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour s'assurer que tous les enfants reçoivent l'ACE et la POE, y compris les enfants de familles autochtones, de familles au statut d'immigration précaire et de familles qui ne font pas de déclarations de revenus. Il faut assurer à toutes les familles une sécurité du revenu et veiller à ce que les mesures de soutien mises en place par le gouvernement n'exposent pas davantage les familles à la pauvreté. La POE doit être systématiquement indexée à l'inflation et augmentée régulièrement. Le gouvernement ne devrait pas se limiter à retirer les politiques qui ont des effets négatifs, mais plutôt investir de façon proactive dans des programmes sociaux qui visent à améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et de toutes les familles en Ontario. Cela étant, il devrait augmenter dès maintenant et substantiellement le taux des prestations d'Ontario au travail et du POSPH pour qu'elles atteignent au minimum le seuil de la MFR.

Afin d'assurer la stabilité des personnes les plus vulnérables dans la province, le gouvernement doit abandonner tout projet qui accroît l'incertitude des personnes handicapées bénéficiaires de l'aide sociale. En novembre 2018, le gouvernement a annoncé son intention de resserrer la définition actuelle d'incapacité sur laquelle il s'appuie pour verser du soutien au revenu dans le cadre du POSPH et ce, afin de l'harmoniser aux définitions plus restrictives et désuètes du gouvernement fédéral. C'est inquiétant, car il est déjà très difficile de se conformer à la définition actuelle. En effet, une personne doit démontrer qu'elle a un handicap physique ou mental qui durera au moins un an et que son incapacité est suffisamment grave pour l'empêcher de manière substantielle de travailler, d'être active dans sa collectivité ou de prendre soin d'elle-même. Et chacun de ces points doit également être validé par un professionnel de la santé reconnu. Certains programmes fédéraux exigent que l'incapacité soit « grave » plutôt que « substantielle » et qu'elle soit « prolongée ». L'utilisation du seuil « grave » (plus élevé que substantiel) signifie que beaucoup de personnes qui ont des limitations fonctionnelles importantes et de longue durée ne seront plus admissibles au POSPH, comme les personnes souffrant de maladies récurrentes dont les épisodes peuvent être imprévisibles. Des pressions soutenues et la mobilisation autour de cette question ont fait en sorte que le pire ne s'est pas produit, mais le gouvernement n'a pas reculé et l'incertitude persiste. On craint que les personnes qui ont des incapacités n'aient pas le soutien au revenu dont elles ont besoin et dont leurs familles ont besoin pour survivre et encore moins pour prospérer.

AUGMENTER LES INVESTISSEMENTS DANS LES SOINS DE SANTÉ ET L'ASSURANCE-MÉDICAMENTS

- Investir dans des soins de santé préventifs et adaptés aux besoins des personnes : financer complètement les unités régionales et municipales de santé publique qui fournissent des services de santé de première ligne aux familles à faible revenu; s'engager à subventionner en fonction des besoins les thérapies et les programmes destinés aux enfants qui ont un trouble du développement; modifier le seuil de revenu donnant accès au programme de soins dentaires Beaux sourires Ontario afin que plus d'enfants de familles à faible revenu y aient accès.
- Élargir le programme d'assurance-médicaments pour inclure les personnes à faible revenu et leurs familles qui autrement ne sont pas admissibles au Programme de médicaments de l'Ontario ou à la Prestation Trillium de l'Ontario.
- Élaborer une stratégie ciblée en matière de santé mentale afin de soutenir les jeunes Autochtones de la province et s'inspirant des appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation et des appels à la justice formulés dans : *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.
- Améliorer l'accès aux services de santé mentale pour les enfants et les jeunes en augmentant de 150 millions de dollars par année les investissements dans les services communautaires de santé mentale et limiter à trente jours le temps d'attente pour des services.

Pour mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles en Ontario, le gouvernement doit se pencher sur les déterminants sociaux de la santé et créer des conditions socioéconomiques et politiques qui permettent aux enfants et aux familles de vivre une vie en santé et heureuse.

Les enfants vivant en situation de pauvreté sont plus à risque que les autres de développer des problèmes de santé physique et mentale, y compris des maladies chroniques comme l'asthme et des problèmes respiratoires, et de souffrir de dépression et d'anxiété. Ils sont également plus à risque d'avoir une mauvaise hygiène dentaire qui peut causer des problèmes de santé plus graves, comme des maladies cardiovasculaires.⁶⁶ En se dotant de politiques de santé publique robustes et suffisamment financées, il est possible de contrer ces résultats négatifs et de réduire les iniquités du système de santé. Sans financement suffisant, les initiatives de santé publique ne peuvent pas améliorer la santé et la qualité de vie des gens, ni réduire les taux de morbidité et de mortalité précoce, ni atténuer les iniquités sur le plan de la santé entre différents groupes. Soutenir des politiques de santé préventive n'est pas seulement plus humain et plus efficace, c'est aussi un moyen de réduire les dépenses en santé. Selon certaines estimations, les problèmes de santé reliés à la pauvreté en Ontario coûteraient quelque 3,9 milliards de dollars par année.⁶⁷ Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée affirme s'appuyer sur les principes d'accessibilité, de réponse aux besoins, de fiabilité, de soins attentionnés et de responsabilisation, mais les actions récentes du gouvernement provincial ne font pas écho à ces principes. En plus de subventionner les programmes de santé publique, le gouvernement provincial doit maintenir un système de soins de santé accessibles et équitables et suffisamment financés, un système qui prend en compte les besoins en matière de médicaments et de santé mentale de tous et de toutes en Ontario.

Le gouvernement de l'Ontario a lancé un ambitieux plan de restructuration et de compression de coûts touchant tous les aspects du système de santé de l'Ontario et il l'a enchâssé dans le projet de loi 74 (*Loi de 2019 sur les soins de santé pour la population*). Il y a eu peu de consultation publique autour de ce plan, qui vise principalement à réduire les coûts. Le gouvernement prévoit privatiser, consolider et fusionner les services et couper dans les

services et le personnel. Parmi les changements envisagés, il est question de réduire considérablement le financement des unités municipales et régionales de santé publique. Plutôt que de subventionner en totalité les services de santé publique comme c'est le cas actuellement, il propose une formule de partage des coûts de 60 à 70 pour cent.⁶⁸ Couper dans le financement de la santé publique, qui est axée sur « des efforts en amont pour promouvoir la santé et prévenir les maladies afin d'améliorer la santé des populations et de réduire les différences en matière de santé à l'intérieur des groupes et entre ceux-ci »⁶⁹, est une stratégie qui va à l'encontre d'une approche préventive en matière de santé.

De plus, le gouvernement de l'Ontario, dans sa réforme, prévoyait introduire des plafonds de financement et réduire l'accès aux thérapies pour enfants autistes. Il était question d'abandonner le modèle actuel de financement fondé sur les besoins et de restreindre l'accès au financement en fonction du revenu de la famille et de l'âge de l'enfant ayant besoin de soutien. Suivant un tollé et la mobilisation de parents, de fournisseurs de soins, de professionnels de la santé et d'organismes de défense, le gouvernement a décidé de revenir au modèle de financement fondé sur les besoins. Au moment de rédiger ce rapport, le modèle de financement n'était pas encore arrêté. Pour le moment, le gouvernement poursuit son évaluation des changements qu'il envisageait d'apporter initialement.⁷⁰ Dans l'intervalle, les listes d'attente pour obtenir des services de base sont longues et, en raison du calendrier des modifications proposées, beaucoup de familles d'enfants âgés de plus de 6 ans n'ont droit qu'à une subvention de 5 000 \$ par année pour se procurer des services et du soutien en attendant d'avoir accès aux services de base.⁷¹⁷² Or, les coûts en orthophonie et pour les différentes évaluations et examens dépassent facilement cette somme.⁷³ On ne connaît pas la forme que prendra le nouveau programme gouvernemental et on ne sait pas si la formule de financement sera équitable, mais le retour au modèle de financement fondé sur les besoins est une orientation souhaitable et souhaitée.

Les familles qui vivent tout juste au-dessus du seuil de la pauvreté et dont les enfants ont un trouble du développement ne devraient pas craindre de perdre leur maison et de s'endetter ni de s'appauvrir davantage pour soutenir leurs enfants. Outre la réévaluation en cours du programme en matière d'autisme, de nombreux changements structurels et beaucoup de compressions ont été maintenus et ont été appliqués.⁷⁴ Les compressions dévastatrices, qui ont entraîné l'élimination du financement accordé à l'Ordre des sages-femmes, la fermeture des cliniques de médecine fœto-maternelle, d'obstétrique et de pédiatrie, la mise à pied de centaines d'infirmières dans la province et l'abolition du financement de l'unité mobile de traitement du cancer, qui servait au dépistage du cancer du sein dans le sud de l'Ontario⁷⁵, ont eu des répercussions négatives sur les femmes et les enfants. Les investissements prévus dans des hôpitaux de petite et de moyenne taille un peu partout dans la province ne compenseront pas ces compressions et ils ne feront rien pour améliorer l'accès aux soins de santé primaires pour les personnes qui en ont besoin. Le gouvernement de l'Ontario doit restaurer le financement des unités de santé publique de la province et financer à nouveau les cliniques pédiatriques et de santé maternelle.

L'accès aux soins dentaires doit faire partie d'une stratégie en matière de soins de santé accessibles. En augmentant les seuils d'admissibilité au programme de soins dentaires Beaux sourires pour qu'ils correspondent à la FRMFR et en les indexant chaque année, le programme sera plus accessible pour tous les enfants défavorisés. Présentement, le seuil d'admissibilité pour une famille avec deux enfants à sa charge est de 25 472 \$ ou moins et de 27 265 \$ ou moins pour une famille avec trois enfants.⁷⁶ Ces seuils rendent inadmissibles des milliers d'enfants défavorisés, y compris les enfants de familles monoparentales à faible revenu.⁷⁷

La stratégie de réduction de la pauvreté actualisée doit permettre à toutes les personnes à faible revenu d'avoir un accès équitable à l'assurance-médicaments. En 2018, le gouvernement ontarien a réduit l'accès à l'assurance-médicaments de la RAMO+, un régime en vertu duquel tous les enfants et jeunes âgés de moins de 24 ans avaient

accès à 4 400 médicaments. Dans le nouveau régime, seuls les enfants et les jeunes âgés de moins de 24 ans, qui n'ont pas accès à une assurance-médicaments comprise dans un régime d'assurance-maladie privé, sont couverts. Beaucoup de régimes d'assurance-maladie privés imposent un plafond à l'assurance-médicaments, de sorte que les familles dont le régime privé est trop restrictif ne peuvent pas se procurer des médicaments essentiels à la vie à cause de leur prix exorbitant. Les familles bénéficiaires d'Ontario au travail et du POSPH ont accès à l'assurance-médicaments de la RAMO+ et à d'autres programmes de financement, mais beaucoup de familles à faible revenu n'ont pas la couverture complète et les parents doivent alors faire des choix budgétaires déchirants ou se priver de médicaments.

Le gouvernement de l'Ontario devrait élargir la RAMO+ pour soutenir les familles à faible revenu dont les besoins en médicaments dépassent les plafonds de leur régime d'assurance-maladie privé.

La faim est ce qui relie les enjeux

« La faim est un symptôme de la pauvreté. C'est une question de politique publique qui ne peut relever d'organismes de bienfaisance » — Daily Bread Foodbank

Les effets de l'insécurité alimentaire durent longtemps et ils sont étendus. Au moins 12 % des Ontariennes et des Ontariens souffrent d'insécurité alimentaire, et ce pourcentage augmente chez les enfants et les familles appartenant à des groupes marginalisés, y compris des familles monoparentales dirigées par une femme, des personnes racisées et des personnes ayant des incapacités. Selon FeedOntario, 33 % des utilisateurs de banques alimentaires en 2018 étaient des enfants. C'est inacceptable!

L'accès à des aliments nutritifs et culturellement appropriés est un facteur des plus importants en matière de sécurité alimentaire. Et le fait que les familles ont ou n'ont pas les moyens de se procurer de la nourriture est un indicateur clé pour savoir si leur revenu est suffisant pour vivre. La recherche révèle que les circonscriptions fédérales qui accusent les taux de pauvreté infantile les plus élevés dans la province sont également celles qui comptent le plus grand nombre d'utilisateurs de banques alimentaires par habitant. Les banques alimentaires et les programmes alimentaires ne peuvent pas compenser un manque de revenu attribuable à des taux de prestations trop bas ou des emplois précaires, temporaires et à bas salaire.

L'accès aux aliments et la nutrition doivent être des indicateurs utilisés dans chacune des stratégies de réduction de la pauvreté de l'Ontario. Pour qu'ils soient des indicateurs utiles, le gouvernement ontarien doit s'engager à participer à l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes pour surveiller les tendances annuelles à ce chapitre. Sans données complètes, le gouvernement ne peut pas élaborer de politiques efficaces pour réduire la pauvreté.

Le gouvernement de l'Ontario peut également travailler de concert avec d'autres provinces et exercer des pressions afin que le gouvernement fédéral investisse un milliard de dollars sur cinq ans dans le nouveau Programme national de saine alimentation scolaire. Ce programme viendra en aide à des centaines de milliers d'enfants défavorisés au pays et dans la province de l'Ontario.

Sources: Campagne 2000, Pauvreté des enfants par circonscription, 2019; Daily Bread Foodbank, Who's Hungry 2019; FeedOntario, Hunger Report 2019; PROOF Food Insecurity Policy Research Centre, U of T, 2019; Food Secure Canada, 2019.

Santé mentale

Le déploiement de nombreux changements structurels dans le système de santé se poursuit, et pendant ce temps, le manque de financement pour les services de santé mentale pour enfants, notamment en milieu rural et en région éloignée, s'amplifie. Les listes d'attente sont particulièrement néfastes pour les enfants défavorisés dont les familles n'ont pas les moyens de se procurer des services dans le secteur privé. Soixante-treize pour cent des parents/tuteurs indiquent que leur famille est pénalisée financièrement à cause des problèmes de santé mentale de leur enfant. Et un parent/tuteur sur quatre a dû s'absenter de son travail pour prendre soin d'un enfant souffrant d'anxiété.⁷⁸ Les besoins sont supérieurs aux services offerts. S'il est vrai que cela semble indiquer que la stigmatisation liée aux problèmes de santé mentale diminue, les bienfaits de cette nouvelle attitude positive à l'égard de la santé mentale se perdront si l'attente pour des services est de plus en plus longue. Pour citer Children's Mental Health Ontario, « Les longs temps d'attente sont la médecine de couloir des services communautaires ».⁷⁹ De plus, de nombreuses personnes racisées et beaucoup d'Autochtones n'ont pas accès à des services de santé mentale en Ontario pour une variété de raisons, que ce soit parce qu'ils coûtent trop cher, qu'ils ne sont pas adaptés à leur culture ou qu'ils ne sont pas offerts dans leur langue.

**« Les longs temps
d'attente sont la
médecine de couloir
des services
communautaires »**

Children's Mental Health Ontario

Les autres conséquences de la pauvreté sur la santé mentale des familles autochtones et racisées et de leurs enfants ne peuvent pas être surestimées. Le risque de suicide est beaucoup plus élevé pour les personnes des Premières nations, les Inuits et les Métis au Canada. Il est particulièrement alarmant de constater le taux de suicide des jeunes dans le nord de l'Ontario. Selon des rapports, dans certaines communautés éloignées des Premières nations de l'Ontario, le taux de suicide des moins de 15 ans est près de 50 fois plus élevé que le taux de suicide des non-Autochtones.⁸⁰ Il existe un éventail de programmes offerts par des organismes autochtones en Ontario, mais les services de soutien pour les enfants des Premières nations vivant dans les réserves et pour les Autochtones vivant en région éloignée sont au mieux minimaux. En plus de manquer de services adéquats sur les réserves, les temps d'attente pour un traitement intensif en dehors de la réserve dans les régions du nord de l'Ontario peuvent varier de six mois (Thunder Bay) à presque deux ans (Algoma).⁸¹ Et il est loin d'être certain que les services fournis seront adaptés culturellement et offerts dans la langue des personnes qui en ont besoin.

Le gouvernement de l'Ontario doit donner suite à son engagement et s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation et des appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Il doit élaborer et mettre en œuvre une stratégie en matière de santé mentale qui vise expressément les jeunes des Premières nations, les jeunes métis et inuits et les jeunes Autochtones qui vivent sur les réserves, hors réserve et en milieu urbain. Cette stratégie doit inclure le financement de programmes pour réduire les taux de suicide, des objectifs à atteindre et des échéanciers. Afin de raccourcir les listes d'attente pour des services de santé mentale, le gouvernement de l'Ontario devrait également augmenter de 150 millions de dollars par année le financement des services communautaires de santé mentale pour les enfants et les jeunes et limiter à 30 jours le temps d'attente pour des services.⁸²

UN LOGEMENT POUR TOUS

- **Accroître l'offre et l'accès au logement** : créer de nouveaux logements abordables de tous les types, améliorer l'accès à des logements sécuritaires, abordables et supervisés et en prioriser l'accès aux personnes qui ont un besoin impératif de logement. Élaborer des lignes directrices déterminant ce qui constitue un « besoin impératif ». Libérer des terrains provinciaux pour créer des logements locatifs abordables, construits et gérés par des organismes à but non lucratif. S'associer à des organismes autochtones pour concevoir et financer des options de logement destinées aux Autochtones vivant en milieu urbain en Ontario. Faire en sorte que 25 % à 33 % au minimum de toutes les ressources financières servent à créer divers types de logements pour les femmes issues de la diversité et les personnes 2SLGBTQIA+ et leurs enfants, un précédent établi dans la Stratégie nationale sur le logement.
- **Veiller à ce que les logements soient abordables** : dans le cadre des différents programmes et initiatives en matière de logement, établir que pour être abordable, le coût du logement doit être basé sur 30 % du revenu d'un ménage; contrôler le prix des loyers de tous les logements, pas uniquement des logements construits avant novembre 2018; veiller à ce que les lignes directrices pour les hausses de loyer s'appliquent à tous les logements, peu importe qu'ils soient vacants ou occupés.
- **Soutenir les locataires** : faire en sorte que les logements demeurent abordables lorsque les locataires déménagent; protéger les locataires par des mesures législatives plus contraignantes en matière d'éviction; augmenter les fonds alloués à la réparation et à l'entretien du parc de logements sociaux.

Avoir accès à un logement stable, sécuritaire et de qualité est fondamental pour mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles. Pour les familles à faible revenu, trouver un logement abordable, sécuritaire et stable peut s'avérer un immense défi. La discrimination en matière de logement, les loyers élevés, les faibles taux d'occupation et les longues listes d'attente pour obtenir un logement subventionné accroissent les risques d'itinérance.

Au cours de la dernière décennie, le prix des loyers a grimpé beaucoup plus rapidement que le revenu des familles et les taux d'occupation dans une majorité des centres urbains de l'Ontario sont demeurés sous le pourcentage recommandé de 3 %.⁸³ En 2018, le loyer mensuel sur le marché pour un appartement de deux chambres à coucher en Ontario était de 1 266 \$⁸⁴, tandis que le revenu médian mensuel après impôt d'un parent seul avec un enfant en Ontario était de 1 573 \$.⁸⁵ Les listes d'attente pour un logement subventionné ne cessent de s'allonger, une preuve du besoin accru de logements abordables pour les familles à faible revenu.

Les indicateurs de la stratégie de réduction de la pauvreté de 2014-2019 comprennent (i) la mesure relative au logement de l'Ontario qui surveille le « pourcentage des ménages ayant des enfants de moins de 18 ans qui

La précarité de logement et les Autochtones vivant en milieu urbain

- ❖ Quatre-vingt-quatre pour cent des Autochtones en Ontario vivent en milieu urbain*
- ❖ Les Autochtones sont surreprésentés dans les logements subventionnés : soit 21 % (un peu plus de 1 sur 5) en 2016 comparativement 11 % chez les Allochtones**
- ❖ Il est plus probable que des Autochtones vivent dans des logements qui ont besoin de réparations, soit 14 % par rapport à 6 % chez les Allochtones**
- ❖ La moitié des Autochtones vivant en milieu urbain sont locataires comparativement à 29 % d'Allochtones**

*Fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario

**Statistique Canada (2019) « Résultats du Recensement de 2016 : Logement, revenu et dissimilitude résidentielle chez les Autochtones vivant dans les villes canadiennes ».

reçoivent un revenu inférieur à 40 % du revenu médian des ménages et consacrent plus de 40 % de leur revenu au logement »⁸⁶ et (ii) la mesure de l'itinérance qui a pour objet de surveiller le taux d'itinérance chronique par 10 000 habitants.⁸⁷ Aucun de ces deux indicateurs n'a été surveillé ni actualisé au cours de la dernière année et, bien que la mesure relative au logement de l'Ontario ait révélé une légère diminution du pourcentage de ménages ayant un besoin impératif de logement de 2015 à 2016 (5,1 % ou 74 000 ménages en 2016 à comparer à 5,3 % ou 77 000 ménages en 2015)⁸⁸, l'amélioration est incroyablement lente.

Au cours des deux dernières années, le gouvernement de l'Ontario a mis en œuvre un ensemble de mesures législatives, de nouveaux règlements et des politiques touchant le logement et les locataires dans la province. Le projet de loi 108, *Loi de 2019 pour plus de logements et plus de choix*, a modifié les règlements d'aménagement, et les modifications apportées à la *Loi sur les redevances d'aménagement* ont eu pour effet de diminuer en général le pouvoir décisionnel des municipalités en matière d'aménagement. La stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire mise en œuvre en 2019 visait principalement la réparation des logements sociaux et la modification de certains règlements, dont les règlements afférents aux listes d'attente pour obtenir un logement social. Au moment de la rédaction du présent rapport, le projet de loi 184, *Loi de 2020 visant la protection des locataires et le renforcement du logement communautaire*, axé sur le renforcement des mesures de soutien des locataires, avait été adopté en première lecture par l'Assemblée législative.⁸⁹

Par ailleurs, l'Ontario est la seule province à avoir conclu une entente bilatérale sur le logement avec le gouvernement fédéral dans le cadre de la *Loi de 2019 sur la stratégie nationale sur le logement*. La Prestation pour le logement Canada-Ontario de 1,4 milliard de dollars, qui est accessible à compter du printemps 2020, est une entente à frais partagés en vertu de laquelle des fonds sont versés directement à 300 000 locataires à faible revenu, la priorité étant accordée aux personnes inscrites sur les listes d'attente pour un logement social et à celles qui vivent dans un logement communautaire et disent avoir besoin d'aide financière. Il s'agit d'une première étape positive pour assurer une certaine stabilité financière aux locataires les plus vulnérables de la province, mais d'autres investissements sont nécessaires pour permettre à ce programme de se développer et d'être accessible à tous plutôt que d'être une prestation limitée.

Mises à part la Prestation pour le logement Canada-Ontario, les politiques provinciales en matière de logement et de financement ne sont pas arrimées aux buts de la stratégie de réduction de pauvreté qui visent la stabilité du logement et la diminution du risque d'itinérance pour les familles à faible revenu. Encourager la construction de nouveaux logements sans resserrer le contrôle des loyers ne règlera pas le problème criant du coût inabordable des logements. Des modifications aux pratiques de gestion des listes d'attente pour un logement social qui font que les familles à faible revenu, y compris les femmes fuyant la violence avec leurs enfants, ont moins de choix pour se trouver un logement sécuritaire et adapté à leurs besoins ne favoriseront pas la stabilité du logement⁹⁰ et ne réduiront pas non plus les listes d'attente. Ignorer le besoin de financer dans sa totalité une stratégie de logement autochtone qui s'attaque aux problèmes du logement des Autochtones en milieu urbain et de l'itinérance des femmes, des filles et des personnes bispirituelles disparues et assassinées ne fera rien pour diminuer le nombre disproportionné d'Autochtones en Ontario aux prises avec l'instabilité en matière de logement.⁹¹ L'Ontario peut et doit faire mieux.

SOUTENIR LES ENFANTS ET LES JEUNES EN INVESTISSANT EN ÉDUCATION

- Veiller à ce que les enfants des familles à faible revenu aient accès à une éducation publique de bonne qualité en réduisant la taille des groupes et en augmentant le financement accordé aux programmes d'éducation spécialisée qui favorisent une meilleure intégration et de meilleurs services pour les enfants qui ont des problèmes d'apprentissage ou un trouble du développement.
- Réévaluer la formule de financement de l'éducation afin que le financement réponde de façon équitable aux besoins d'une diversité d'étudiants, que les écoles soient considérées comme des lieux d'ancrage communautaire et que les enseignants soient soutenus et valorisés.
- Éliminer les frais de demande d'admission à un programme d'éducation postsecondaire; augmenter les fonds alloués aux bourses d'études pour les étudiantes et étudiants à faible revenu; permettre aux parents aux études qui reçoivent une bourse d'études pour personnes handicapées ou des prestations d'Ontario au travail de conserver la totalité de leur revenu, peu importe s'ils sont inscrits à un programme d'études à temps partiel ou à temps plein; restaurer la période de congé d'intérêt de six mois sur les prêts; et continuer de diminuer les droits de scolarité jusqu'à leur élimination complète.

Des systèmes d'éducation publique solides et équitables depuis la maternelle jusqu'au niveau postsecondaire sont un facteur déterminant pour contrer les effets de la pauvreté. Lorsque l'on accroît l'accès à une éducation de qualité, les enfants de familles à faible revenu ont les mêmes possibilités d'apprentissage de qualité que leurs pairs des tranches de revenu supérieur. Le système d'éducation de l'Ontario s'est toujours bien classé à l'échelle internationale⁹², quoique ces dernières années, on insiste davantage sur le besoin d'améliorer les compétences en littératie et en numératie. Le succès du système d'éducation en Ontario est attribuable en grande partie à la taille réduite des groupes et à l'apport d'une main-d'œuvre très qualifiée, notamment d'éducatrices et d'éducateurs spécialisés qui interviennent auprès des enfants à besoins particuliers.

Les compressions prévues dans le cadre d'un programme pluriannuel de réduction substantielle du nombre d'enseignantes et d'enseignants menacent l'intégrité de notre système d'éducation. Afin d'éliminer quelque 10 000 postes d'enseignants d'ici 2024, le gouvernement a ordonné d'augmenter la taille moyenne des groupes de 22 à 28 élèves et a introduit quatre cours obligatoires en ligne pour les élèves du secondaire afin de remplacer l'enseignement en classe ⁹³ (remarque — en janvier 2020, le gouvernement a modifié ses plans relatifs à la taille des groupes et à l'enseignement en ligne : la taille des groupes sera de 25 élèves au lieu de 28 et deux cours obligatoires seront offerts à distance au lieu de quatre). Des données montrent que les élèves défavorisés apprennent mieux dans de plus petits groupes. De plus, les petits groupes ont pour effet de réduire les écarts sur le plan de la réussite scolaire et de favoriser de meilleurs résultats sur le plan social et économique et sur le plan de la santé durant la vie adulte.^{94,95} Les décisions entourant les politiques et le financement doivent s'appuyer sur l'analyse intersectionnelle et comparative entre les origines ethniques et les sexes afin d'éliminer les barrières systémiques dans les systèmes d'éducation qui entravent les apprentissages et d'éviter que les étudiants issus de la diversité soient laissés pour compte.

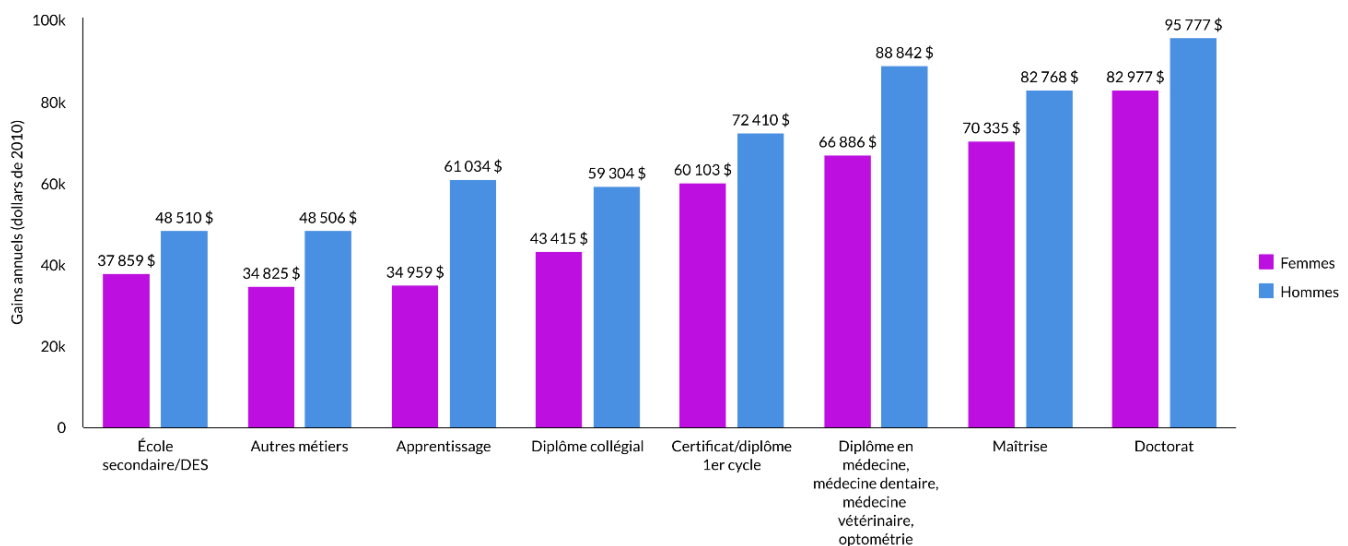
Pour l'année scolaire 2019-2020, le gouvernement de l'Ontario a réduit de 435 millions de dollars les transferts aux conseils scolaires par rapport à 2017-2018.⁹⁶ Les subventions pour les immobilisations versées aux conseils scolaires ont augmenté quelque peu, mais d'autres enveloppes financières ont été réduites.⁹⁷ Il y a eu de nombreuses compressions, y compris dans des postes qui touchent les programmes parascolaires, la présence de tuteurs en classe et les intervenants en santé mentale dans les écoles secondaires.⁹⁸ En moyenne, le financement a été réduit de 375 \$ par élève. Dans les secteurs de la province où la pauvreté infantile est la plus grande et où près d'un enfant sur trois âgés de moins de dix-huit ans vit en situation de pauvreté⁹⁹, les compressions par élève

varient de 211 \$ (Kenora) à 456 \$ (Toronto).¹⁰⁰ Les conseils scolaires ont dû prendre des décisions difficiles et abolir des programmes spécialisés. Ainsi, le conseil scolaire du district de Toronto a dû fermer son programme d'intervention en maternelle qui venait en aide à des enfants ayant des problèmes d'apprentissage. La fermeture de programmes tels celui-là crée des iniquités dans l'aide apportée aux enfants, et ce, même avant qu'ils arrivent en première année. Au final, une réévaluation de la formule de financement de l'éducation s'impose pour s'assurer que le financement répond de façon équitable aux besoins d'une diversité d'étudiants, que les écoles sont considérées comme des lieux d'ancrage communautaire et que les enseignants sont soutenus et valorisés.¹⁰¹ Nous recommandons que ces objectifs et indicateurs soient inclus dans la stratégie de réduction de la pauvreté actualisée de l'Ontario. À tout le moins, le gouvernement ontarien devrait restaurer immédiatement les transferts aux conseils scolaires à la hauteur des transferts de 2017-2018 et ne pas augmenter la taille des groupes pour équilibrer le budget.

Le gouvernement doit soutenir les jeunes lorsqu'ils entreprennent des études postsecondaires. Beaucoup de ces étudiantes et étudiants travaillent et s'occupent de proches — cela s'avère particulièrement dans les ménages multigénérationnels et dans les familles à faible revenu. Et entre 8 % à 22 % des étudiantes et étudiants disent être des parents.¹⁰² Les familles à faible revenu sont touchées de plein fouet par la contrainte que représentent les droits de scolarité. Une simple demande d'admission à un programme peut coûter des centaines de dollars.¹⁰³ Les personnes accumulent ainsi des dettes scolaires avant même d'avoir entrepris leurs études.

Le fardeau des dettes d'études postsecondaires en Ontario est le plus lourd au pays et il faut en moyenne dix ans pour rembourser ces dettes en totalité.¹⁰⁴ En 2018, le gouvernement ontarien a éliminé les bourses d'études et a plutôt annoncé une réduction de 10 % des droits de scolarité. Et il a gelé les droits de scolarité de 2019 à 2021.¹⁰⁵ Les subventions pour les étudiantes et étudiants dont le revenu familial est de 50 000 \$ ou moins ont été légèrement augmentées de 76 % à 82 %, mais dans la plupart des cas, les droits de scolarité ne seront pas couverts en totalité et les personnes recevant une subvention devront quand même emprunter pour payer la différence et les dépenses connexes. De plus, la période de congé d'intérêt de six mois sur les prêts a également été annulée.¹⁰⁶ En général, les étudiantes et étudiants qui reçoivent une subvention pour payer leurs droits de scolarité n'ont pas accès à OT et ils sont exemptés de retenues sur leur revenu uniquement s'ils sont inscrits à un

Écart salarial des diplômés selon le sexe (national)



Source : Statistique Canada, END - tableau 20

programme d'études à temps plein.¹⁰⁷ Ces dispositions n'aident pas les personnes inscrites à un programme d'études à temps partiel et qui doivent concilier un travail, leurs études et des responsabilités familiales.

La décision de réduire de 10 % les droits de scolarité et de geler ces droits temporairement démontre une volonté de freiner le coût croissant des études postsecondaires. Cependant, cette façon de procéder est beaucoup moins équitable que le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) et que les programmes de prêts et bourses de l'Ontario. Beaucoup d'étudiantes et d'étudiants qui ont obtenu des subventions en 2017 étaient inscrits à des cours de niveaux collégiaux conçus pour soutenir l'emploi. Sachant que la dette publique moyenne des diplômés collégiaux est de 15 400 \$¹⁰⁸, une légère réduction des droits de scolarité et leur gel temporaire auront peu d'effets immédiats, surtout pour les parents à faible revenu qui doivent choisir entre reporter leurs études ou les annuler et accroître le fardeau de leur dette sans grand espoir de répit.

L'écart salarial fondé sur l'origine ethnique et le sexe, combiné au fait que l'effet positif sur les gains de détenir un diplôme ne s'avère pas dans le cas des femmes issues de la diversité¹⁰⁹, influe également sur la vie des étudiants et des étudiantes et des familles à faible revenu à qui l'on a dit que l'éducation ouvre la voie à la réussite économique. En ne réduisant pas davantage en amont des droits de scolarité pour diminuer le fardeau des dettes d'études, le gouvernement ontarien rend plus difficile la vie des personnes à faible revenu, notamment les bénéficiaires d'OT et les personnes qui font partie de groupes marginalisés, victimes de discrimination en matière d'emploi. En plus d'adopter une approche plus équitable pour le financement des droits de scolarité, le gouvernement provincial devrait s'inspirer de la décision du gouvernement fédéral de 2019 et réinstaurer la période de congé d'intérêt de six mois sur les prêts aux étudiants.

CONCLUSION

Depuis que Campagne 2000 a commencé, il y a trente ans, à surveiller la situation de la pauvreté des enfants et des familles au Canada, le taux de pauvreté infantile en Ontario a augmenté de 2,2 %. L'Ontario est le seul endroit au Canada, y compris dans toutes les provinces et tous les territoires, où la pauvreté des enfants âgés de moins de dix-huit ans, et notamment des enfants âgés de moins de six ans, a augmenté au cours des trente dernières années.

Il est inacceptable qu'il y ait aujourd'hui plus d'enfants pauvres en Ontario qu'en 1989, année de l'adoption à l'unanimité par les partis siégeant à la Chambre des communes à Ottawa d'une résolution pour éliminer la pauvreté infantile.

Parce que les inégalités de revenu augmentent et que le fossé de la pauvreté se creuse, la population ontarienne compte sur le soutien de son gouvernement et sur des programmes de sécurité du revenu et des politiques salariales robustes, sur des conditions de travail justes, sur un système de services de garde accessibles à tous, sur l'accès à des logements abordables et sécuritaires, sur l'accès équitable et continu à des soins de santé et sur des mesures pour mettre fin à la discrimination et aux iniquités systémiques qui font qu'il est tellement plus difficile pour certaines familles d'échapper à une situation de faible revenu et d'accéder à une vie stable, en santé et heureuse.

Les données indiquent que les taux de pauvreté sont maintenant moins élevés qu'ils l'étaient au lancement de la première stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario en 2018. Cependant, nous n'avons pas fait suffisamment de progrès pour réduire la pauvreté au cours de la dernière décennie et nous observons des reculs trop faciles durant cette même période. La nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté nous donne la possibilité de renouer avec notre vision partagée et de nous engager à nouveau à bâtir un Ontario sans pauvreté grâce à des politiques, des investissements et des mesures ciblées pour soutenir les personnes les plus vulnérables d'entre nous.

REMERCIEMENTS

Campagne 2000 remercie les groupes suivants pour leur appui :

Congregation of the Sisters of St. Joseph in Canada, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, Ontario English Catholic Teachers Association, les membres du comité de direction de Campagne 2000 — Ontario, nos organismes partenaires en Ontario et autres donateurs.

Pour son soutien constant et sa grande générosité, nos remerciements à Family Service Toronto, notre hôte et un organisme carrefour de United Way Toronto and York Region.

Campagne 2000 est une coalition pancanadienne non partisane de plus de 120 organismes nationaux, provinciaux et communautaires engagés à travailler ensemble pour éliminer la pauvreté des enfants et des familles au Canada; plus de 70 de ces organismes sont de l'Ontario.

Rendez-vous à www.ontariocampaign2000.ca pour de plus amples renseignements et la liste de nos organismes partenaires.

Publication : Campagne 2000 — Ontario, Toronto

Autrice : Claudia Calabro

Collaborateurs : Karin Baqi, Alan Meisner, Leila Sarangi

Révision : Leila Sarangi

Couverture : Ligia Hendry

Support avec des graphiques : Liyu Guo

Traduction : Jocelyne Tougas

Merci aux personnes qui nous ont fourni des commentaires sur diverses sections du présent rapport, notamment Magda Barrera, Chris Brillinger, Carolyn Ferns, Rachel Gouin, Deena Ladd, Michael Kerr, Melana Roberts, Leila Sarangi et d'autres.

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

- ¹ Gouvernement de l'Ontario Stratégie de réduction de la pauvreté : Rapport annuel 2018 <https://www.ontario.ca/fr/page/strategie-de-reduction-de-la-pauvrete-rapport-annuel-2018> (consulté : janvier 2020)
- ² Hunter, G., et Sanchez, M., (novembre 2018). « Child and Family Poverty in Saskatchewan: November 2018 ». Université de Regina, Faculté de travail social.
- ³ Statistique Canada, Fichier des familles T1, 2017. Totalisations personnalisées.
- ⁴ Statistique Canada. Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - Apl), selon le type de famille et la composition de la famille, 2000-2017. Tableau 11-10-0020-01 (anciennement CANSIM 111-0047).
- ⁵ Statistique Canada. Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - Apl), selon le type de famille et la composition de la famille, 2000-2017. Tableau 11-10-0020-01 (anciennement CANSIM 111-0047).
- ⁶ Statistique Canada. Tableau 11-10-0011-01. Familles de recensement selon l'âge du partenaire ou du parent le plus âgé et le nombre d'enfants. 2017.
- ⁷ Ministère des Finances de l'Ontario, Énoncé économique de l'automne 2019 <https://budget.ontario.ca/fr/2019/fallstatement/chapter-1a.html>
- ⁸ *Canada's Food Price Report, 2020*. 10^e édition. <https://cdn.dal.ca/content/dam/dalhousie/pdf/sites/agri-food/Canada%20Food%20Price%20Report%20Eng%202020.pdf>. Ce rapport sur le prix des aliments au Canada est produit par l'Université Dalhousie (Facultés de gestion et d'agriculture) et l'Université Guelph (Arrell Food Institute).
- ⁹ Kapoor, G. (2019) « Cancelling the Transition Child Benefit in Ontario is bad policy ». Maytree Foundation. Publié en ligne le 28 août 2019. Révisé le 24 septembre 2019. <https://maytree.com/publications/cancelling-the-transition-child-benefit-in-ontario-is-bad-policy/> (consulté: février 2020).
- ¹⁰ Beedie, N; MacDonald, D; Wilson, D. (juillet 2019) « Vers la justice : s'attaquer à la pauvreté des enfants autochtones au Canada ».
- ¹¹ Beedie, N; MacDonald, D; Wilson, D. (juillet 2019) « Vers la justice : s'attaquer à la pauvreté des enfants autochtones au Canada ».
- ¹² Jackson, K. (2019) "Death as Expected: Inside a child welfare system where 102 Indigenous kids died over 5 years", APTN News. <https://aptnnews.ca/2019/09/25/inside-a-child-welfare-system-where-102-indigenous-kids-died-over-5-years/> (consulté: mars 2020).
- ¹³ Barrera, J. "Ontario First Nations youth ask Trudeau for northern child advocate" CBC News. Publié le 20 novembre 2018. <https://www.cbc.ca/news/indigenous/first-nations-youth-ottawa-child-advocate-1.4913696> (Consulté: Février 2020)
- ¹⁴ Jewell, E; Mosby, I. « Calls To Action Accountability: A Status Update On Reconciliation ». Yellowhead Institute. Publié le 17 décembre 2019. <https://yellowheadinstitute.org/2019/12/17/calls-to-action-accountability-a-status-update-on-reconciliation/> (consulté: février 2020)
- ¹⁵ « Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Cette recommandation fait référence à la recommandation 12.9 dans le volet *Appels à la justice* sous l'entête « Les travailleurs sociaux et les intervenants en protection de l'enfance ». Le rapport et tous les documents connexes peuvent être consultés ici: <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>
- ¹⁶ Skye, C. (2018) "Eliminating The Ontario Child Advocate Threatens The Rights Of Indigenous Kids" Yellowhead Institute. <https://yellowheadinstitute.org/2018/11/28/eliminating-on-child-advocate/> (Consulté: Février 2020)
- ¹⁷ Ontario Equal Pay Coalition. <http://equalpaycoalition.org/calculating-the-pay-gap/> (Consulté: février 2020)
- ¹⁸ Idem.
- ¹⁹ Tranjan, R. (juin 2019) « Vers une économie inclusive: Mettre en phase l'A-E avec la réalité du travail faiblement rémunéré », Centre canadien de politiques alternatives
- ²⁰ Tranjan, R. (juin 2019) « Vers une économie inclusive: Mettre en phase l'A-E avec la réalité du travail faiblement rémunéré », Centre canadien de politiques alternatives
- ²¹ Pour être admissibles à l'assurance-emploi, les travailleuses et travailleurs doivent travailler un certain nombre d'heures, lequel change dépendamment d'où ils habitent et du taux d'emploi dans leur région. Entre janvier 2014 et janvier 2020, le taux de chômage en Ontario a fluctué au plus bas à 5,4 % et au plus haut à 7,3 %, obligeant ainsi à accumuler de 630 à 700 heures de travail ou de travailler de 12 à 14 heures par semaine pour avoir droit à l'assurance-emploi. Ce minimum peut être difficile à atteindre pour des travailleuses et travailleurs contractuels, sur appel ou affectés à des quarts de travail. Les données sur le taux de chômage proviennent de : Statistique Canada. Tableau 14-10-0287-01. Caractéristiques de la population active, données mensuelles

désaisonnalisées et la tendance-cycle, de janvier 2014 à janvier 2020. Les données sur l'admissibilité à l'assurance-emploi proviennent de: <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/programs/ei/ei-list/reports/regular-benefits/eligibility.html#h2.2>

²² Tweedle, A; Aldridge, H. (2019) « Welfare in Canada 2018 ». Maytree Foundation. https://maytree.com/wp-content/uploads/Welfare_in_Canada_2018.pdf (Consulté: Février 2020)

²³ Statistique Canada. Recensement 2016 Tableau 98-400-X2016206

²⁴ Statistique Canada. Recensement 2016 Tableau 98-400-X2016206

²⁵ Colour of Poverty- Colour of Change, (2020). Fiches de données ventilées https://colourofpoverty.ca/wp-content/uploads/2020/03/FR_Disaggregated-Data-1-Page.pdf (consulté: janvier 2020).

²⁶ Morris, S; Fawcett, G; Timoney, L; Hughes, J. (Décembre 2019) « Les dynamiques de l'incapacité : les limitations progressives, récurrentes ou fluctuantes » Statistique Canada. Enquête canadienne sur l'incapacité Catalogue no. 89-654-X2016001.

²⁷ Wall, K. (août 2017). « Le faible revenu chez les personnes ayant une incapacité au Canada », Statistique Canada. Regards sur la société canadienne. No. 75-006-X).

²⁸ Morris, S; Fawcett, G; Timoney, L; Hughes, J. (Décembre 2019) « Les dynamiques de l'incapacité : les limitations progressives, récurrentes ou fluctuantes » Statistique Canada. Enquête canadienne sur l'incapacité Catalogue no. 89-654-X2016001.

²⁹ McKay, K. (2019) "A New Approach to Transition Planning for Transitional Aged Youth with Intellectual and Developmental Disabilities". *Journal on Developmental Disabilities*. Vol. 24 No 1.

³⁰ Lewchuk, W; Procyk, S; Lafleche, M; Dyson, D; Goldring, L; Shields, J; Viducis, P. (2018). "Getting Left Behind: Who Gained and Who Didn't in an Improving Labour Market". *Getting Left Behind* a été réalisé par le groupe de recherche Poverty and Employment Precarity in Southern Ontario (PEPSO), une initiative conjointe Université et collectivité.

³¹ Dionne-Simard, D; Miller, J. (septembre 2019) « Un maximum d'informations sur les travailleurs au salaire minimum : 20 ans de données », Statistique Canada. Statistiques sur le travail: Documents de recherche. Catalogue no. 75-004-M – 2019003.

³² Fulford, M; Patterson, M. (octobre 2019). « Les personnes ayant plus d'un emploi au Canada », Statistique Canada. Regard sur les statistiques du travail Catalogue no. 71-222-X - 2019003

³³ Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (2019). « Les services de garde d'enfants en Ontario: examen du nouveau crédit d'impôt et de son incidence sur la main-d'œuvre ontarienne ».

³⁴ Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (avril 2019). « Parallèle entre le CIPFR et une hausse du salaire minimum ».

³⁵ Statistique Canada, « Situation de faible revenu après impôt des familles de recensement selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR-Apl), selon le type de famille et la composition de la famille, 2017 ». Tableau: 11-10-0020-01 (anciennement CANSIM 111-0047).

³⁶ Idem.

³⁷ Stapleton, J. with James, C; Hope, K. (novembre 2019) "The Working Poor in the Toronto Region: A closer look at the increasing numbers". Metcalf Foundation.

³⁸ Tranjan, R. (juin 2019) « Vers une économie inclusive: Mettre en phase l'A-E avec la réalité du travail faiblement rémunéré », Centre canadien de politiques alternatives.

³⁹ Block, S; Galabuzi, G-E; Tranjan, R. (décembre 2019). « Canada's Colour Coded Income Inequality ». Centre canadien de politiques alternatives.

⁴⁰ Tam, T. (2019) « Lutte contre la stigmatisation : vers un système de santé plus inclusif ». Rapport de l'administratrice en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada 2019". Agence de la santé publique du Canada. Catalogue: HP2-10E-PDF.

⁴¹ Dinca-Panaitescu, M; McDonough, L; Simone, D; Johnson, B; Procyk, S; Lafleche, M; Walks, A. (mai 2019). "Rebalancing the Opportunity Equation." Centraide Grand Toronto en partenariat avec Neighbourhood Change Research Partnership, la faculté de travail social Factor-Inwentash et l'Université de Toronto.

⁴² Morris, S; Fawcett, G; Timoney, L; Hughes, J. (décembre 2019) « Les dynamiques de l'incapacité : les limitations progressives, récurrentes ou fluctuantes » Statistique Canada. Enquête canadienne sur l'incapacité Catalogue no. 89-654-X2016001.

⁴³ Tranjan, R. (juin 2019) « Vers une économie inclusive: Mettre en phase l'A-E avec la réalité du travail faiblement rémunéré », Centre canadien de politiques alternatives.

⁴⁴ Emploi et Développement social Canada, 2017. « Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants". <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-garde-jeunes-enfants/rapports/2017-cadre-multilateral.html> (consulté: février 2020)

⁴⁵ Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (2019). Les services de garde à l'enfance en Ontario examen du nouveau crédit d'impôt et de son incidence sur la main-d'œuvre ontarienne.

-
- ⁴⁶ Friendly, M. et Macdonald, D. (2017). « Ça suffit: Les frais de garde d'enfants au Canada en 2017 ». Centre canadien de politiques alternatives.
- ⁴⁷ Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (2019). « Les services de garde d'enfants en Ontario: examen du nouveau crédit d'impôt et de son incidence sur la main-d'œuvre ontarienne ».
- ⁴⁸ Friendly, M. et Macdonald, D. (2019). « Stades de développement: Frais de garde d'enfants dans les plus grandes villes du Canada — 2018 ». Centre canadien de politiques alternatives.
- ⁴⁹ Moyser, M. (2017). « Les femmes et le travail rémunéré ». Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2015001/article/14694-fra.htm>
- ⁵⁰ Aldridge, H et Zon, N. (2018) "Why is lone-parent poverty so high and what can we do about it?" Maytree Foundation.
- ⁵¹ Varmuza et col. (2019). "Understanding early childhood education and care utilization in Canada: implications for demand and oversight". *International Journal of Child Care and Education Policy*. 13:7.
- ⁵² Statistiques fournies par la Coalition ontarienne pour des services de garde qualité, 2020.
- ⁵³ Monsebraaten, L; Rushowy, K. "Ontario cancels \$50M fund that helped child-care centres keep parent fees down" Toronto Star. Publié le 1^{er} mai 2019. <https://www.thestar.com/politics/provincial/2019/05/01/ontario-cancels-50m-fund-that-helped-child-care-centres-not-pass-on-costs-to-parents.html> (Consulté: Février 2020)
- ⁵⁴ Ministère des Finances de l'Ontario "Budget de l'Ontario 2019: Protéger l'essentiel" Source: site web sur le budget du ministère des Finances: <https://budget.ontario.ca/pdf/2019/2019-ontario-budget-fr.pdf> (consulté: février 2020).
- ⁵⁵ On peut lire dans un rapport du Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario sur les services de garde en Ontario: « Une famille gagnant 20 000 \$ ou moins devrait consacrer au moins 8 000 \$ en frais de garde par enfant de moins de sept ans [...] afin de recevoir le crédit maximum »;
- ⁵⁶ Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (2019). Les services de garde à l'enfance en Ontario examen du nouveau crédit d'impôt et de son incidence sur la main-d'œuvre ontarienne.
- ⁵⁷ Friendly, M. et Macdonald, D. (2019). « Stades de développement: Frais de garde d'enfants dans les plus grandes villes du Canada — 2018 ». Centre canadien de politiques alternatives.
- ⁵⁸ *Projet de loi 66: Loi visant à rétablir la compétitivité de l'Ontario* Sanction royale, le 3 avril 2019. 42^e Parlement, 1^{re} Session: Source: site web de l'Assemblée législative de l'Ontario: <https://www.ola.org/fr/affaires-legislatives/projets-loi/legislature-42/session-1/projet-loi-66>
- ⁵⁹ Varmuza et col. (2019). "Understanding early childhood education and care utilization in Canada: implications for demand and oversight". *International Journal of Child Care and Education Policy*. 13:7.
- ⁶⁰ Idem.
- ⁶¹ Association des éducatrices et éducateurs de la petite enfance de l'Ontario (2017). "Transforming Work in Ontario's Early Years and Childcare Sector: Workforce Strategy Recommendations", présenté au ministère de l'Éducation.
- ⁶² Idem.
- ⁶³ Un couple bénéficiaire d'OT avec deux enfants reçoit au maximum 1 489 \$ par mois (données fournies par l'Income Security Advocacy Centre).
- ⁶⁴ Statistique Canada. Tableau F20, Situation de faible revenu après impôt des familles de recensement (Mesure de faible revenu de la famille de recensement FRMFR - Apl) selon le type de famille et la composition de la famille, méthodologie rajustée, 2017. Révisé en novembre 2019.
- ⁶⁵ King, A; Quan, A. (2019). "Hunger Report 2019: Ontario's Changing Employment Landscape and Its Impact on Food Bank Use". FeedOntario.
- ⁶⁶ "The Impact of Food Insecurity on Health" PROOF – Food Insecurity Fact Sheets, 2019. <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2016/06/health-impact-factsheet.pdf>
- ⁶⁷ Briggs, A; Lee, C R. "The Cost of Poverty in Ontario: 10 Years Later" FEED Ontario, octobre 2019. (page 16).
- ⁶⁸ Ontario Healthcare Coalition. "List of Mounting Healthcare Cuts", publié le 20 novembre 2019. <https://www.ontariohealthcoalition.ca/index.php/update-mounting-health-care-cuts/> (Accessed: Février 2020)
- ⁶⁹ Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. « Normes de santé publique de l'Ontario : exigences relatives aux programmes, aux services et à la responsabilisation ». Publié le 1^{er} janvier 2018. Révisé le 1^{er} juillet 2018. http://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programmes/publichealth/oph_standards/docs/protocoles_guidelines/Ontario_Public_Health_Standards_2018_fr.pdf (consulté: février 2020).
- ⁷⁰ Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. Élaborer un programme de services en matière d'autisme fondé sur les besoins <https://www.ontario.ca/fr/page/elaborer-un-programme-des-services-en-matiere-dautisme-fonde-sur-les-besoins>. Publié: Le 4 octobre 2019. Mise à jour: Le 4 novembre 2019. (consulté: février 2020).

-
- ⁷¹ Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Programme ontarien des services en matière d'autisme <https://www.ontario.ca/fr/page/programme-ontarien-des-services-en-matiere-dautisme>. Publié: Le 4 octobre 2019. Mise à jour: le 29 avril 2020. (consulté: février 2020).
- ⁷² Monsebraaten, L; Rushowy, K. "Ford government announces bridge funding until new autism program in place" Toronto Star. Publié le 24 janvier 2020. <https://www.thestar.com/politics/provincial/2020/01/24/ford-government-announces-bridge-funding-until-new-autism-program-in-place.html> (consulté: février 2020).
- ⁷³ Voici un exemple des tarifs habituellement demandés dans les cliniques privées: <https://www.speechandstuttering.com/services/fees/>
- ⁷⁴ Présentation de l'Ontario Health Coalition, aux audiences prébudgétaires du Comité permanent des finances et des affaires économiques. Le 16 janvier 2020. <https://www.ontariohealthcoalition.ca/wp-content/uploads/ohc-final-submission-1.pdf> (consulté: février 2020).
- ⁷⁵ Ontario Healthcare Coalition. "List of Mounting Healthcare Cuts" publié le 20 novembre 2019. <https://www.ontariohealthcoalition.ca/index.php/update-mounting-health-care-cuts/> (consulté: février 2020).
- ⁷⁶ Gouvernement de l'Ontario, programme Beaux sourires. <https://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-des-soins-dentaires> (consulté: février 2020).
- ⁷⁷ La FRMFR pour une famille biparentale avec deux enfants est de 32 680 \$. La FRMFR pour un parent seul avec deux enfants est de 25 320 \$, et avec 3 enfants ou plus, 33 280 \$. Source: Tableau F-20, Statistique Canada, Direction de la statistique du revenu, Fichiers des familles T1, données révisées le 13 novembre 2019.
- ⁷⁸ Children's Mental Health Ontario (2020) "Kids Can't Wait". Rapport de 2020 sur les listes d'attente et les temps d'attente pour les services de santé mentale pour enfants et jeunes en Ontario.
- ⁷⁹ Idem.
- ⁸⁰ Statistique Canada (juin 2019) Taux de suicide chez les Premières Nations, les Métis et les Inuits (2011 à 2016) : résultats de la Cohorte santé et environnement du recensement canadien (CSERCan) de 2011 Catalogue no. 99-011-X2019001.
- ⁸¹ Children's Mental Health Ontario. (2020) "Kids Can't Wait. Rapport de 2020 sur les listes d'attente et les temps d'attente pour les services de santé mentale pour enfants et jeunes en Ontario.
- ⁸² Idem.
- ⁸³ Advocacy Centre for Tenants Ontario (2019) "We Can't Wait: Preserving Our Affordable Rental Housing in Ontario".
- ⁸⁴ Statistique Canada. Tableau F20, Situation de faible revenu après impôt des familles de recensement (Mesure de faible revenu de la famille de recensement FRMFR - Apl) selon le type de famille et la composition de la famille, méthodologie rajustée, 2017. Révisé en novembre 2019.
- ⁸⁵ Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). « Rapports sur le marché locatif : Faits saillants – Ontario ». (Octobre 2018). <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/publications-and-reports/rental-market-reports-canada-and-provincial-highlights> (consulté: février 2020).
- ⁸⁶ Gouvernement de l'Ontario Stratégie de réduction de la pauvreté Rapport annuel 2018 <https://www.ontario.ca/fr/page/strategie-de-reduction-de-la-pauvrete-rapport-annuel-2018> (consulté: Janvier 2020).
- ⁸⁷ Idem.
- ⁸⁸ Idem.
- ⁸⁹ *Projet de loi 184: Loi de 2020 visant la protection des locataires et le renforcement du logement communautaire* 1^{er} lecture, 12 mars 2020. 42^e législature, 1^{re} session. Source: site web de l'Assemblée législative de l'Ontario: <https://www.ola.org/fr/affaires-legislatives/projets-loi/legislature-42/session-1/projet-loi-184>. (consulté: mars 2020).
- ⁹⁰ Kapoor, G; Aldridge, H. (Juin 2019). "Amendments to the Housing Services Act, 2011 Related to Social Housing Waiting Lists". Maytree Foundation.
- ⁹¹ Fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario (2018) "Response to the National Housing Strategy". [http://ofifc.org/sites/default/files/docs/2018-policy-housing-strategy\(WEB\).pdf](http://ofifc.org/sites/default/files/docs/2018-policy-housing-strategy(WEB).pdf) (Consulté: Janvier 2020).
- ⁹² Fédération des enseignantes et des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario "Small Class, Big Learning: Class Size in Canada." 2019.
- ⁹³ Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (automne 2019). Ministère de l'Éducation - Budget des dépenses (2019-2020).
- ⁹⁴ Bascia, N. (2010) "Reducing Class Sizes: What do we know?", Canadian Education Association.
- ⁹⁵ Schanzenbach, D.W. (2014). "Does Class Size Matter?" National Education Policy Center, Boulder CO. Consulté en mars 2019. Source :<http://nepc.colorado.edu/publication/does-class-size-matter>
- ⁹⁶ Tranjan, R. "As the new school year starts, Ontario school boards are strapped for cash. Here's by how much." Behind the Numbers, CCPA. Le 4 septembre 2019 <http://behindthenumbers.ca/2019/09/04/ontario-school-boards-map/> (consulté: février 2020).
-

⁹⁷ Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (2020). Ministère de l'Éducation - Budget des dépenses (2019-2020).

⁹⁸ Idem.

⁹⁹ La pauvreté infantile dépasse 31 % dans les circonscriptions de Kenora, de Hamilton-centre, de Windsor-Ouest et dans plusieurs circonscriptions urbaines et suburbaines autour de Toronto. Tableau 1-13, Statistique Canada, Direction de la statistique du revenu, Fichiers des familles T1, données révisées le 13 novembre 2019.

¹⁰⁰ Tranjan, R. "As the new school year starts, Ontario school boards are strapped for cash. Here's by how much." Behind the Numbers, CCPA. Le 4 septembre 2019 <http://behindthenumbers.ca/2019/09/04/ontario-school-boards-map/> (consulté: février 2020).

¹⁰¹ Mackenzie, H. (2018) "Course Correction: Blueprint to Fix Ontario's Education Funding Formula". Centre canadien de politiques alternatives.

¹⁰² van Rhijn et col. (2011) "A Profile of Undergraduate Students Parents in Canada", *Canadian Journal of Higher Education Revue canadienne d'enseignement supérieur* Vol. 41, No. 3.

¹⁰³ En janvier 2020, les frais de base pour faire une demande d'admission à un programme collégiale étaient de 95 \$. Les frais de base pour une demande d'admission à trois programmes de 1^{er} cycle étaient de 155 \$, et les frais supplémentaires par programme, de 25 \$ à 100 \$. Les frais de demande d'admission à plusieurs programmes professionnels en droit ou en médecine peuvent coûter des centaines de dollars en plus des frais de base.

¹⁰⁴ On peut lire sur le site web du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario qu'il faut en moyenne 114 jours ou 9,5 ans pour rembourser sa dette.

https://osap.gov.on.ca/AidEstimator1920Web/enterapp/debt_calculator.xhtml?commonTask=Y

¹⁰⁵ Ministère des Finances de l'Ontario "Budget de l'Ontario 2019: Protéger l'essentiel" Télécharger du site web sur le budget du ministère des Finances: <https://budget.ontario.ca/pdf/2019/2019-ontario-budget-fr.pdf> (consulté: février 2020).

¹⁰⁶ Idem.

¹⁰⁷ Ministère des Collèges et Universités RAFEO : étudiants dans des circonstances particulières <https://www.ontario.ca/fr/page/rafeo-etudiants-dans-des-circonstances-particulieres> (consulté: février 2020).

¹⁰⁸ Statistique Canada, Enquête nationale auprès des diplômés, 2015. Tableau: 37-10-0036-01 (anciennement CANSIM 477-0068).

¹⁰⁹ Lewchuk, W; Procyk, S; Lafleche, M; Dyson, D; Goldring, L; Shields, J; Viducis, P. (2018). "Getting Left Behind: Who Gained and Who Didn't in an Improving Labour Market". *Getting Left Behind* a été réalisé par le groupe de recherche Poverty and Employment Precarity in Southern Ontario (PEPSO), une initiative conjointe Université et collectivité. https://pepso.ca/documents/pepso-glb-final-lores_2018-06-18_r4-for-website.pdf (consulté: février 2020).